

Financité

Concilier finance et citoyenneté **magazine** N°9

DANS CE NUMÉRO

LES NOUVELLES DE LA FINANcité

p. 2 & 3 · Les actualités de la finance citoyenne

MON ARGENT N'EST PAS TABOU

p. 4 · Les uns financent, les autres sont financés... solidaire

LE DOSSIER FINANcité

p. 5 à 10 · DOSSIER: Campagne « Je choisis »

Il paraît que nous avons le choix? Alors choisissons! A quoi voulons-nous que notre épargne serve? A fabriquer des armements controversés, à détruire des régions entières avec des procédés industriels toxiques, à empêcher les malades du SIDA de se soigner, à exploiter de la main d'œuvre infantile...? NON, quatre fois non!

LES PARTENAIRES FINANcité

p. 11 · La Guilde des commerçants ... au chocolat

p. 11 · Campagne « Blé » des JM du Monde

MA FINANcité

p. 12 à 13 · Investir solidaire, à quoi ça sert? Infor-Homes, Solidarité Socialiste, Les Scouts

p. 14 à 15 · Produits éthiques et solidaires: la liste complète

LA TRIBUNE FINANcité

p. 16 · Arnaud Zacharie

NUMÉRO 9 MARS
TRIMESTRIEL 2008

UNE PUBLICATION DU RÉSEAU
FINANCEMENT ALTERNATIF

BUREAU DE DÉPÔT: 6000 CHARLEROI

Reality show

Crise des subprimes, trader fou à la Société Générale...
Où va la finance?

Les événements de ces derniers mois montrent à suffisance la nécessité et l'urgence d'améliorer la connexion des marchés financiers avec la vie réelle. Sous peine de voir, sous les lambris de l'argent facile, se construire exclusions, crises et désordres économiques, ces marchés ne peuvent tourner sur eux-mêmes mais doivent, au contraire, prendre en compte l'impact économique, social et environnemental des mouvements qu'ils génèrent.

Nous ne plaidons pas autre chose lorsque, dans ces pages, nous nous faisons les chantres des placements éthiques. Aujourd'hui toutefois le débat dépasse largement cette niche qui ne représente guère plus de 3 % du marché. Il concerne l'ensemble de l'activité financière. Peut-on continuer à accepter que celle-ci favorise le développement – la prospérité – d'activités aussi inacceptables que le travail des enfants, l'élitisme dans le traitement du SIDA,

la fabrication des armes les plus atroces ou la destruction de la planète, pour ne citer que ces exemples? Sans doute, la réponse est-elle évidente pour beaucoup, encore n'est-il pas anodin, ni inutile, de poser la question et de mesurer la responsabilité de chacun pour que cette évidence devienne réalité.

L'épargnant d'abord. Combien sommes-nous à nous laisser bercer par la douce musique des taux sans vraiment nous soucier de la destination de l'argent que nous confions à la banque? Un sursaut citoyen est nécessaire. Dire, simplement, que non, nous ne voulons pas que l'épargne constituée pour nos enfants serve à en faire travailler d'autres ou que les sous que nous avons mis de côté pour garantir nos vieux jours financent la dévastation des écosystèmes!

Le monde financier ensuite. Il ne peut plus se draper dans la voile de l'ingénuité en avançant que le choix final appartient au client. Les banques sont responsables! Car elles offrent des financements et des produits d'in-

vestissement sans se poser la question de l'acceptable. Elles n'informent pas leurs clients, censés décider. Et, finalement, elles ne s'inquiètent pas de leur avis. A elles de modifier radicalement leur approche en la matière. Certaines ont pris des initiatives en ce sens, qui, encore partielles, montrent la voie à suivre.

Les pouvoirs publics, enfin, ne peuvent rester bras ballants. La société belge est bâtie sur un consensus à propos de questions aussi fondamentales que, par exemple, l'interdiction du travail des enfants et le parlement a ratifié des engagements internationaux à ce sujet. Soyons cohérents, si nous refusons le travail des enfants, refusons également le financement de celui-ci. Cette cohérence, élémentaire, a prévalu pour les mines antipersonnel et les bombes à sous-munitions qu'il est désormais interdit de financer. Élargissons-la à d'autres questions essentielles comme la défense des droits humains ou la préservation de l'environnement, pour lesquelles la Belgique a également souscrit des engagements internationaux. Bannissons le financement, public et privé, des activités qui vont à l'encontre de ces engagements.

Bernard Bayot

1
... sursaut
citoyen



L'investissement socialement responsable en Belgique en 2007

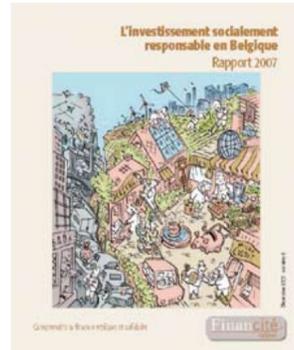
Onze milliards trois cents millions d'euros, soit 3,5 % du marché belge: voici ce que «pèse» aujourd'hui l'investissement socialement responsable (ISR) en Belgique. Avec une progression de 33 % au cours du 1er semestre 2007, l'ISR est devenu incontournable sur le marché comme dans le paysage institutionnel.

Raison de plus pour mieux faire encore, suggère le Réseau Financement Alternatif dans son dernier rapport sur l'ISR. Celui-ci est le troisième du genre et présente une analyse du marché de l'ISR en Belgique en 2007. Il offre un aperçu du contexte législatif et politique de l'ISR depuis ces trois dernières années, ainsi qu'un aperçu chiffré du marché ISR belge, *retail* et institutionnel confondus, à la fin du premier semestre 2007.

La progression est réjouissante et rien n'indique que le mouvement est près de s'arrêter. Cependant, le Réseau Financement Alternatif s'inquiète du fait que la plupart des acteurs financiers réalisent désormais eux-mêmes l'analyse extrafinancière des entreprises susceptibles d'entrer dans la composition de leurs fonds éthiques. En d'autres termes, les critères et les procédures de sélection des entreprises sont «privatisés».

Si les gestionnaires de fonds éthiques sont juge et partie, quelle est la crédibilité du contenu éthique de ces fonds? La société civile doit donc veiller au grain! Quant aux pouvoirs publics, ils seraient bien inspirés de définir un cadre normatif. Sinon, le risque existe que les fonds ISR n'aient plus d'éthique que le nom...

? Bill Gates et Bill Clinton ont un intérêt en commun. Lequel? Réponse page 8



Les banques sous la loupe

Des paroles aux actes... il y a un gouffre! Tel est l'appel du réseau international Bank Track qui étudie les discours et les pratiques des banques au niveau international en vue d'évaluer l'impact des activités bancaires sur l'homme et la planète. Le titre du dernier rapport de Bank Track, «Mind the gap» fait référence aux appels à la vigilance des passagers dans le métro de Londres.

Bank Track constate qu'entre les engagements formels pris par les 45 banques étudiées, d'une part, et leurs actes, d'autre part, le fossé reste énorme. Les codes de conduite sont en progrès sur papier, mais, quant à la mise en oeuvre, on n'est pas encore très loin.

Ainsi, Bank Track pointe 30 activités problématiques du secteur bancaire: six concernent les pollutions sévères provoquées par l'extraction minière, cinq le secteur du pétrole, deux les armes, quatre les forêts primaires, quatre des barages controversés... Sans compter d'autres pratiques problématiques pour l'environnement ou les droits sociaux.

MIND THE GAP

Benchmarking credit policies of international banks

Patrick Viveret en Belgique

Vous avez apprécié l'interview de Patrick Viveret, auteur du rapport «Reconsidérer la richesse», dans le FINANcité magazine n° 8? Il vous est possible d'aller l'écouter en «live» le 14 mars 2008 à 20 h à Liège sur le thème «Changer d'imaginaire politique, ou comment sortir du mur?»

Lieu: École d'Architecture St-Luc
Organisation: Rencontres des Nouveaux Mondes 2008 - Etopia.

Défauts de paiement: c'est todi les p'tits qu'on sprôtche

D'après les derniers chiffres publiés par la Banque nationale, le nombre de crédits aux particuliers a augmenté de 4,6 % en 2007, contre 5,1 % en 2006. Si le nombre de défauts de paiement en cours a légèrement diminué par rapport à 2006 (-0,3 %), ceux-ci ont augmenté pour les ouvertures de crédit: +2,8 %.

Le type de crédit qui augmente le plus, ce sont les ouvertures de crédit dites «credit revolving», soit des réserves d'argent disponibles pour des dépenses courantes et quotidiennes. Leurs utilisateurs sont souvent des personnes fragilisées qui s'endettent ainsi pour se nourrir ou pour payer les factures d'énergie. Vu que les taux d'intérêt de ces crédits sont élevés, les plus pauvres s'appauvrissent encore. Les prêteurs ne devraient-ils pas affiner leur analyse de risques avant d'octroyer de tels crédits?

Communes solidaires pour la Birmanie

Les démocrates Birmans ont toujours besoin de notre soutien. Il est possible de faire voter, dans votre commune, une motion en ce sens. Vous en trouverez un exemple sur le site www.financite.be. Le Réseau Financement Alternatif se réjouit d'ailleurs de voir grossir le rang des communes ayant déjà voté une telle motion. On en compte à présent 46: Alost, Amay, Andenne, Anthisnes, Baelen, Braine-l'Alleud, Bruxelles-Ville, Charleroi, Chastre, Chaudfontaine, Colfontaine, Comblain-au-Pont, Dalhem, Dour, Dison, Engis, Fexhe-Le-Haut-Clocher, Flérou, Forest, Frasnes-Lez-Anvaing, Gembloux, Gesves, Huy, Incourt, Ittre, Ixelles, Jodoigne, Mettet, Molenbeek, Morlanwelz, Nassogne, Nivelles, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Oupeye, Péruwez, Remicourt, Rixensart, Rochefort, Schaerbeek, Tournai, Uccle, Watermael-Boitsfort, Wanze, Woluwé-Saint-Lambert, Woluwé-Saint-Pierre, Zottegem.



CADEAU POUR LES ABONNÉS

Si l'expérience des investisseurs solidaires français vous intéresse, et que vous êtes abonné au FINANcité Magazine, vous pouvez envoyer un mail à [jd.kestermans\(a\)rfa.be](mailto:jd.kestermans(a)rfa.be). Les dix premiers recevront le livre écrit par la journaliste Pascale Dominique Russo, «Les Cigales: notre épargne, levier pour entreprendre autrement» et paru en 2007 aux éditions Yves Michel (158 p.). En France, les CIGALES (clubs d'investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire) regroupent des personnes qui mettent en commun leur épargne pour investir dans des entreprises d'utilité sociale et créatrices d'emploi...Le livre retrace l'histoire du mouvement et fournit témoignages, conseils pratiques et adresses utiles.

Le Réseau Financement Alternatif actionnaire d'Alterfin depuis 10 ans

Voilà tout juste dix ans que le Réseau Financement Alternatif participe au capital d'Alterfin et en est donc actionnaire; il est aussi membre de son Conseil d'Administration.

Alterfin, société coopérative à responsabilité limitée fondée en 1994, ne sollicite pas de dons mais propose aux particuliers et aux organisations de participer à son capital en devenant actionnaire ou coopérateur. Avec ce capital, Alterfin investit dans des institutions d'épargne et de crédit dans le tiers monde, auxquelles les personnes défavorisées ont accès. L'organisation bénéficiaire doit prouver qu'elle travaille en faveur de personnes marginalisées et qu'elle utilise ses ressources d'une façon durable. Environ 60 % du portefeuille de crédits d'Alterfin est destiné à des institutions de micro-crédit. 40 % est consacré au financement d'associations de producteurs liés au commerce équitable, telle que La Florida (photo).



Les vautours rôdent

Le 31 janvier dernier, le Sénat a adopté deux textes à l'unanimité: une proposition de loi visant à empêcher la saisie ou la cession des fonds publics destinés à la coopération internationale, notamment par la technique des fonds vautours, et une proposition de résolution visant à limiter l'impact des fonds vautours sur l'allègement de la dette des pays du tiers-monde. De quoi s'agit-il?

Ces fonds, qualifiés de vautours, rachètent à vil prix des créances de pays pauvres, pour ensuite entamer une procédure judiciaire et les obliger à payer leur valeur nominale, majorée d'intérêts moratoires. Ces opérations se sont multipliées depuis les initiatives d'allègement de dettes des pays les plus pauvres lancées à la suite de la campagne du Jubilé 2000. Les fonds vautours profitent ainsi de l'oxygène financier partiellement retrouvé par ces pays pour les attaquer en justice et leur imposer des remboursements de vieilles dettes préalablement rachetées à bas prix sur le marché secondaire.

Pour y parvenir, ils n'hésitent pas à mettre la main sur des fonds affectés à l'aide au développement, comme la Belgique a pu l'apprendre récemment à ses dépens. Un de ces fonds vautour, Kensington International, a en effet fait saisir à deux reprises près de 12 millions d'euros issus de la coopération belge au développement au Congo-Brazzaville. Il s'agit là d'une opération juste pour cette société qui a acheté des dettes congolaises pour 1,8 million de dollars et en réclame aujourd'hui plus de 120 millions!

La proposition de loi adoptée par le Sénat vise précisément à combler le vide juridique qui permet à ces fonds véreux de pratiquer des saisies sur les ressources belges affectées à l'aide au développement. La proposition de résolution, quant à elle, demande au gouvernement de prendre un certain nombre d'initiatives au niveau international pour limiter les capacités d'intervention des fonds vautours.

Économie sociale: pour un financement souple et accessible

L'économie sociale montre depuis des décennies qu'il est possible d'entreprendre d'une manière solidaire. Mais sa croissance en Belgique et dans le Sud n'est envisageable que si des systèmes financiers *ad hoc* soutiennent le secteur. Entreprendre coûte de l'argent, y compris pour l'économie sociale. Or le marché financier classique n'est souvent pas accessible ni adapté aux spécificités de ce secteur.

Pour éviter les distorsions de concurrence avec des initiatives gouvernementales, les financiers solidaires demandent des incitants fiscaux à l'enrôlement de capitaux et un régime d'exception au regard de la réglementation européenne visant les banques - régime dont bénéficient les "credit unions" anglais et des organismes similaires en Irlande, Lettonie et Lituanie.

Qu'est-ce que l'économie sociale?

Les initiatives et entreprises d'économie sociale produisent des biens et livrent des services qui sont mis sur le marché, et pour lesquels il existe un besoin et une clientèle. Elles visent la continuité, la rentabilité et le développement durable. Ces initiatives et entreprises respectent les principes de base suivants: priorité de l'emploi sur le capital, autonomie de gestion, fourniture de services aux membres, à la société et aux parties prenantes, prises de décision démocratiques, développement durable et respect de l'environnement.

Pour en savoir plus: mémorandum du Réseau Financement Alternatif en ligne www.rfa.be/files/O4fr.pdf

Version papier disponible sur demande: 02/340 08 60

Lancement du premier produit éthique et solidaire pour institutionnels

L'assureur Ethias annonce le lancement de son nouveau fonds ETHIAS GLOBAL 21 ETHICAL SOLIDAIRE qui comble une lacune du marché puisqu'il est le premier fonds belge pour institutionnels qui soit à la fois éthique et solidaire.

Dédié à la gestion des actifs représentatifs des réserves des assurances pension, des contrats de rentes et des assurances de groupe des employeurs, il garantit à l'assuré le capital ainsi qu'un taux d'intérêt minimum qui s'élève actuellement à 3,25 %. La clé de répartition du fonds est de 80 % minimum en obligations et autres produits de taux et de 20 % maximum en actions. En outre, les investissements effectués dans le cadre du fonds répondent aux critères du registre d'investissement «Ethibel Excellence» en sorte que le fonds bénéficie du label de qualité Ethibel Excellence. Ces actifs sont donc séparés des autres actifs gérés par Ethias et font l'objet d'une gestion distincte dans le cadre du fonds «Global 21 Ethical Solidaire».

Mais ce n'est pas tout puisque deux mécanismes solidaires sont liés à ce nouveau produit. Le premier, automatique, est à charge d'Ethias, qui rétrocède chaque année une prime de solidarité équivalente à 0,05 % du capital moyen investi au membre du Réseau Financement Alternatif choisi par l'assuré. En outre, ce dernier peut aussi, s'il le désire, céder annuellement un pourcentage de son rendement annuel net (25, 50, 75 ou 100 %) à l'association membre du Réseau de son choix.

Au total, un produit de qualité qui devrait ravir de nombreux institutionnels. À propos, comment est investie votre assurance de groupe? Comme bénéficiaire, n'hésitez pas à interpeller votre employeur et, comme employeur, vous savez ce qu'il vous reste à faire...



? Du chocolat éthirable? Où ça? Réponse page 11

Je suis client de...

AXA DEXIA FORTIS CBC/CBC

Autre

SUIS-JE D'ACCORD QUE MON ÉPARGNE FINANCE...

La fabrication de bombes à uranium appauvri? OUI NON

L'extraction minière avec des produits toxiques? OUI NON

Des traitements impayables pour les malades du SIDA? OUI NON

Le travail d'enfants esclaves? OUI NON

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Email: _____

Carte postale électronique et informations sur www.jeichoisis.be
Campagne menée par le Réseau Financement Alternatif
Ed.Resp.: Bernard Bayot, Av. Cardinal Mercier 53, 5000 Namur

Réseau Financement Alternatif
Chaussée d'Alsemberg 303-309
1190 Bruxelles



Leur argent est solidaire

Pendant que certains placent leur argent, d'autres cherchent un soutien pour développer leurs activités. D'autres encore se posent des questions et interpellent leur banque!

MON ARGENT N'EST PAS TABOU!

Les gens prennent ce qui est devant eux, il est donc important que des propositions de placement - et d'utilisation responsable de l'argent - leur soient faites...

L'épargne éthique et solidaire donne la possibilité de sortir des méthodes habituelles de la finance, qui ne sont pas toujours très responsables. Les gens prennent ce qui est devant eux, il est donc important que des propositions de placement - et d'utilisation responsable de l'argent - leur soient faites. Car il s'agit de donner la priorité à l'homme avant le profit. Je ne suis pas contre le profit, mais après l'humain. Beaucoup de problèmes sont causés par le fait qu'on place le profit avant l'homme.

C'est pourquoi je me suis renseigné à ma banque sur l'épargne Cigale. L'employé était nouveau, il n'était pas au courant. Il a demandé à sa collègue plus expérimentée, qui m'a regardé comme si j'étais un extra-terrestre! Elle m'a répondu en vérifiant une page de son ordinateur et m'a promis une documentation plus complète par la poste (que je n'ai jamais reçue). Elle me répondait d'un ton amusé et étonné. Quant à moi, je me demande pourquoi c'est si difficile d'obtenir une offre de placement solidaire!



Reza Tebiani



Philippe Smets



Christel Hertz

Je suis coopérateur de Crédal. Y investir son argent donne un sens humain ou social à sa richesse. Si on contribue à son environnement social direct, tout le monde est gagnant!

J'ai appris l'existence de Crédal il y a quelques années, via une émission radio sur la finance alternative et les échos de quelques amis. Travaillant comme informaticien indépendant pour des banques, j'ai décidé de devenir coopérateur de Crédal parce que cette coopérative permet l'accès à des petits financements et parce que, pour un particulier, y investir son argent donne un sens humain ou social à sa richesse.

Crédal occupe une niche particulière dans le secteur financier, délaissée par les banques traditionnelles. Je ne critique pas celles-ci; elles jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement de la société: elles rassemblent l'épargne et l'investissent, ce que des particuliers ne pourraient pas faire. Elles évitent donc que l'argent «dorme» et le font fructifier. Mais, ce faisant, elles ont délaissé le financement de petites activités coûteuses en temps, eu égard à ce que ces activités rapportent.

Crédal, par sa taille et son objet, ne peut prétendre faire la même chose que les banques traditionnelles. Son but n'est pas non plus de faire du bénéfice à deux chiffres. Elle travaille à une échelle micro et investit dans des marchés précis. Le capital placé y est rémunéré via la compensation de l'inflation, il échappe donc à l'érosion. Ce n'est peut-être pas le placement le plus rentable, mais est-ce bien nécessaire? C'est surtout un placement éthique et humain. Si on contribue à son environnement social direct, tout le monde est gagnant!

Vous cherchez les moyens d'investir solidaire?

DIFFÉRENTES PISTES S'OFFRENT À VOUS:

Vous pouvez investir dans des entreprises qui respectent des critères sociaux, environnementaux et éthiques. Le site www.ethibel.org vous propose une liste d'entreprises qui ont été positivement notées par Ethibel sur l'ensemble de ces critères. Par conséquent, si l'entreprise que vous recherchez ne figure pas dans la liste, c'est qu'elle n'a pas été retenue compte tenu de la faiblesse de son score général.

Vous pouvez investir dans des fonds éthiques. Ceux-ci sont composés d'entreprises «éthiques». Presque toutes les banques proposent de tels fonds, mais, attention, leurs méthodes de sélection des entreprises diffèrent. Tous les fonds dits «éthiques» ne sont donc pas de même qualité. Pour être sûr, mieux vaut choisir un fonds labellisé Ethibel, garant de l'indépendance de la notation. Pour y voir clair, consultez le «Guide des placements éthiques et solidaires» publié par le Réseau Financement Alternatif en collaboration avec Alternatives Economiques, ou visitez la base de données produits sur le site www.rfa.be (onglet DB produits).

Vous pouvez choisir un produit financier solidaire: Soit en choisissant un produit éthique avec partage solidaire. La banque (et/ou vous) reverse(z) alors une partie de ses(vos) bénéfices à une organisation de votre choix. En général, cela ne vous coûte pas un cent de plus.

Soit, encore mieux, en investissant directement dans le capital d'organismes à plus-value sociale, environnementale ou culturelle (coopératives, ONG, ASBL, fondations...). Vous en trouverez quelques-unes en pages 14 et 15 de ce magazine.

L'AVANTAGE D'UN INVESTISSEMENT SOLIDAIRE?

En optant pour ce type d'investissement, vous privilégiez un rendement qui n'est pas uniquement économique, mais également social. Ensuite, en prenant une part de capital d'une association ou d'un projet précis, vous avez l'assurance que la totalité de votre argent sera affectée à ce projet - et non pas une partie seulement de votre argent, comme c'est le cas lorsque vous passez par la banque. Bref, vous savez exactement à quoi sert votre argent.

Pour mieux connaître le fonctionnement de la finance solidaire, les produits existant sur le marché belge, les projets que vous pouvez soutenir... visitez www.financite.be.

DOSSIER

CAMPAGNE «JE CHOISIS!»



LE DOSSIER FINANcité

... où va mon argent!

Suis-je d'accord que mon épargne finance...
La fabrication de bombes à uranium appauvri?
L'extraction minière avec des produits toxiques?
Des traitements impayables pour les malades du SIDA? Le travail d'enfants esclaves? Et si les banques posaient ces questions à leurs clients, que répondraient-ils? Et vous?



JE CHOISIS!

En novembre dernier, nos collègues de Netwerk Vlaanderen rendaient publique une étude selon laquelle les huit plus importants groupes bancaires en Belgique financent des entreprises qui sont en lien avec des dictatures, violent les droits humains, nuisent à l'environnement, produisent des armes...⁽¹⁾.

FEBELFIN, la Fédération belge du secteur financier, a répondu en invoquant «la liberté finale échoyant [sic] au consommateur en termes d'instruments de placement».

Lettre du Réseau Financement Alternatif à la Fédération belge du secteur financier (FEBELFIN)

Monsieur le Président,

Le 13 novembre 2007, FEBELFIN réagissait à l'apparition en ligne du site www.bankgeheimen.be en rappelant «la position de précurseur européen de la Belgique en matière d'investissement durable et éthique et la liberté finale échoyant au consommateur en termes d'instruments de placement».

Vous rappeliez également à cette occasion que votre secteur «s'est toujours montré disposé à discuter ouvertement sur cette matière».

Le Réseau Financement Alternatif partage votre analyse selon laquelle la liberté finale revient au consommateur et vous invite, en conséquence, à interroger les clients des banques membres de votre fédération, en leur demandant s'ils sont d'accord que leur épargne finance la fabrication de bombes à uranium appauvri, l'extraction minière avec des produits toxiques, les traitements impayables pour les malades du SIDA et le travail d'enfants esclaves.

Le Réseau Financement Alternatif et l'ensemble de ses membres seraient ravis d'apprendre que les établissements affiliés à votre fédération acceptent de sonder leurs clients en leur posant ces questions, pour connaître leur choix en tant que consommateurs.

Nous ne manquerons pas de faire largement écho des résultats d'une telle consultation. Nous invitons de notre côté les citoyens à exprimer leurs choix via le site www.jechoisis.be.

Dans l'espoir de pouvoir ouvrir un dialogue constructif sur les exigences des consommateurs en matière de placements éthiques et durables, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Bernard Bayot, Directeur

CHICHE...

Le Réseau Financement Alternatif prend la balle au bond et suggère d'interroger le consommateur, c'est-à-dire vous et moi.

Quatre thèmes ont été sélectionnés: les placements dans la production d'armes controversées, ceux qui financent les pollutions de l'extraction minière, les placements dans la production de médicaments trop chers pour le traitement du SIDA et ceux qui, directement ou indirectement, financent l'exploitation infantile.

Souhaitons-nous, oui ou non, que notre épargne finance les entreprises en lien avec de telles activités?

Nous allons demander aux banques d'interroger leurs clients pour qu'ils puissent exprimer leurs choix. Mais nous allons, nous aussi, récolter l'opinion de l'épargnant. Faites vos choix via le site www.jechoisis.be ou en nous renvoyant la carte de la première page!

Et parlez-en autour de vous pour que nous soyons nombreux à faire entendre notre avis!

Chacun des quatre thèmes est explicité et illustré dans ces pages. On pourrait, bien sûr, évoquer des tas d'autres problèmes, mais commentons par nous exprimer sur ceux-ci.

Dans le cadre de cette campagne «Je choisis», le Réseau Financement Alternatif répercutera votre opinion auprès des acteurs du secteur financier belge, mais aussi auprès des pouvoirs publics et des élus. Ces derniers seront invités à réfléchir à la possibilité d'une loi-cadre interdisant les pires formes de bénéfices, soit les investissements dans des activités qui violent les standards fondamentaux auxquels la Belgique adhère en matière d'environnement et de droits humains.

Comment participer?

En exprimant votre choix sur www.jechoisis.be

Après avoir répondu aux questions, vous pourrez transmettre votre point de vue à votre banque, via la carte électronique en ligne.

En interpellant les banques

Si vous n'avez pas accès à Internet, découpez, complétez et renvoyez-nous la carte postale imprimée en première page, nous transmettrons l'ensemble des cartes aux banques. Ou interpelliez vous-même votre agent bancaire et faites-nous part de sa réaction!

En diffusant cette information

Vous pouvez nous commander des cartes postales et des exemplaires de ce magazine pour le diffuser dans votre école, entreprise, syndicat, association, famille...

En devenant cybercitoyen

Un lien sur votre site internet www.jechoisis.be est le bienvenu, merci de nous le signaler! Vous pouvez aussi vous abonner à notre dépêche électronique qui vous tiendra au courant des résultats de cette action, et la transmettre par mail à vos amis.

Par votre soutien financier

En versant un don déductible fiscalement sur le compte 001-1010631-64 du Réseau Financement Alternatif avec la mention «Je choisis»

Un cheval de Troie est caché dans ce journal... Un indice?
Réponse page 6

(1) Site www.secretsbancaires.be réalisé par Netwerk Vlaanderen



Distribuez le FINANcité Magazine dans votre quartier. [Financité](http://www.financite.be)

[Financité](http://www.financite.be) Intéressé par nos idées? Devenez membre du collège citoyen.



L'uranium appauvri, semence mortelle

En juin 2007, la Belgique a voté une loi interdisant les armes à uranium. Pourquoi dès lors ne pas interdire leur financement?

La Belgique est le premier pays au monde à instaurer une interdiction quant à la production, l'utilisation, le stockage, l'achat, la vente, la livraison et le transport d'armes à uranium. L'interdiction des armes à uranium entraîne également des questions sur les institutions financières qui contribuent à la production de ces armes controversées.

TOXICITÉ

L'uranium appauvri (UA) est un résidu du processus d'enrichissement du minerai d'uranium permettant son utilisation dans des armes et réacteurs nucléaires. Comme d'autres métaux lourds, l'uranium appauvri est chimiquement toxique,

mais il s'agit surtout d'un émetteur de particules alpha d'une demi-vie radioactive de 4,5 milliards d'années. Pour l'industrie de l'armement, il présente l'avantage d'être dense, pyrophore, bon marché et disponible en quantité.

Selon ses opposants, l'uranium appauvri est le cheval de Troie de la guerre nucléaire: il continue d'irradier et de tuer après les combats. Il est impossible de s'en débarrasser, il agit ainsi comme une bombe radiologique. Il se désintègre par 14 réactions successives en plomb 206Pb qui est stable.

Après la campagne du Kosovo en 1999, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a réclamé l'interdiction de la fabrication, des essais, de l'utilisation et de la vente d'armes à l'uranium appauvri afin de préserver les générations présentes et futures (Conseil de l'Europe 24/01/2001).

Aux termes de la loi fédérale américaine, titre 50, chapitre 40, article 2302, les armes à uranium appauvri correspondent à la définition des armes de destruction massive pour deux de leurs trois critères.

La production d'armes à uranium a lieu aux

États-Unis, en Russie, en France et au Pakistan. La contamination radioactive et toxique résultant de l'uranium appauvri entraîne, encore longtemps après le conflit armé, cancers, malformations à la naissance et autres problèmes de santé graves.

ENTREPRISES IMPLIQUÉES

Alliant Techsystems (ATK) est le plus grand fabricant de munitions au monde, tant en matière d'applications militaires que pour les services de police, les armes de sport et de chasse. ATK emploie 16 500 travailleurs et est actif dans 21 États des États-Unis. L'entreprise se profile de plus en plus sur le marché de l'aérospatiale et des systèmes de propulsion.

Outre toutes sortes de munitions, de moteurs de missiles et d'armes nucléaires, ATK fabrique différents produits contenant de l'uranium appauvri qui sont utilisés dans des tanks, des véhicules blindés, des avions et des Houwitzer américains. L'un d'entre eux – le 30 mm PGU-14 – est un projectile qui a été utilisé lors des bombardements aériens en ex-Yougoslavie. D'autres projectiles d'ATK contenant de l'uranium appauvri (notamment le M-829) ont été utilisés lors de l'opération Tempête du Désert en Irak. En février 2006, l'armée américaine a encore passé une com-

Tous les blés sont-ils comestibles ? Réponse page 11

mande d'une valeur de 38 millions de dollars pour la nouvelle version de cette arme. Les armes à uranium d'ATK sont exportées vers la Grèce, la Corée du Sud, la Turquie, la Thaïlande et le Koweït.

GenCorp est un important fabricant américain d'armes, spécialisé dans les systèmes de propulsion pour l'aéronautique, les systèmes tactiques d'armement et les munitions. GenCorp, dont le siège central est situé en Californie, emploie 3 000 personnes.

Aerogjet Ordnance Tennessee (AOT), une filiale de GenCorp, fabrique les 'penetrators' – la partie de la munition fabriquée à partir d'uranium appauvri – pour des projectiles de gros et de moyen calibre.

General Dynamics fabrique, entre autres, pour l'armée américaine des tanks équipés de blindage composé d'uranium appauvri. Les munitions à uranium de General Dynamics ont été utilisées pendant la guerre en Irak en 2003. Pendant la première guerre du Golfe, l'équivalent de 10 tonnes d'uranium appauvri a été utilisé sous la forme de munitions produites par General Dynamics.

Des armes à uranium de General Dynamics ont été exportées vers le Bahrein, Israël, la Jordanie, le Pakistan, l'Arabie saoudite et la Turquie.

Bernard Bayot

Interdire le financement des armes à uranium appauvri et des armes nucléaires

Le droit international humanitaire (DIH) est un ensemble de règles qui, pour des raisons humanitaires, cherchent à limiter les effets des conflits armés. Il protège les personnes qui ne participent pas ou plus aux combats et restreint les moyens et méthodes de guerre.

Il comprend de nombreux traités internationaux ratifiés par la Belgique, parmi lesquels:

- le Traité de non-prolifération nucléaire du 1er juillet 1968;
- la Convention sur l'interdiction des armes biologiques du 16 décembre 1971;
- la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques du 10 octobre 1980;
- la Convention sur l'interdiction des armes chimiques du 13 janvier 1993;
- la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel signée le 3 décembre 1997.

De manière cohérente, la Belgique a interdit le financement des entreprises dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel et/ou de sous-munitions⁽¹⁾.

Le Norwegian Government Petroleum Fund a été plus loin en excluant de son portefeuille toutes les entreprises liées à des atteintes graves aux droits individuels dans des

situations de guerre ou de conflit (voir page 10). Son comité d'éthique se base à cet effet sur le droit international humanitaire et, notamment, les cinq traités dont il est question ci-dessus.

Résultat: ont été exclus des investissements consentis par le fonds, des entreprises comme Singapore Technologies Engineering, Alliant TechSystems Inc. (US), EADS Co (Hol.), EADS Finance BV (Hol.), General Dynamics Corporation (US), L3 Communications Holdings Inc. (US), Lockheed Martin Corp. (US), Raytheon Co. (US), Thales SA. (Fr.), BAE Systems Plc. (UK), Boeing Co. (US), Finmeccanica Sp.A. (It.), Honeywell International Inc. (US), Northrop Grumman Corp. (US), United Technologies Corp. (US), Safran SA (Fr.)

Ces entreprises sont en effet convaincues de développer et de produire, qui des mines antipersonnel, qui des bombes à fragmentation, qui des armements nucléaires.

La Belgique ne pourrait-elle emboîter le pas et élargir notamment aux armes à uranium appauvri et aux armes nucléaires l'interdiction de financement actuellement prévue à l'encontre des entreprises dont l'activité est liée aux mines antipersonnel et/ou aux sous-munitions?

⁽¹⁾ Loi du 20 mars 2007 interdisant le financement de la fabrication, de l'utilisation ou de la détention de mines antipersonnel et de sous-munitions.

L'uranium appauvri est le cheval de Troie de la guerre nucléaire: il continue d'irradier et de tuer après les combats.

Références: ICBUW - Netwerk Vlaanderen - BankTrack, Too Risky for Business, Financial Institutions and Uranium Weapons, november 2007. Norwegian Government Petroleum Fund, www.rejseringen.no/en

L'industrie minière sur la sellette

Que se passe-t-il dans le secteur de l'extraction minière? Tant du côté des ONG spécialisées dans le suivi des investissements effectués par les banques, que de celles qui défendent les droits de l'homme ou la protection des écosystèmes, les cris d'alarme se multiplient...

Pour extraire les minerais au rythme voulu par les marchés, les multinationales de l'industrie extractive ne lésinent pas sur les méthodes d'extraction polluantes.

Faut-il vraiment s'étonner des pollutions à large échelle engendrées par l'industrie minière?

Notre planète est soumise à rude épreuve, du fait de l'augmentation de sa population, qui a quadruplé en un siècle, et de la croissance, qui entraîne une pression de la demande sur l'offre de ressources en matières premières. En l'occurrence, l'industrie extractive a encore du grain à moudre, et ne s'est d'ailleurs jamais aussi bien portée: entre 1999 et 2006, le prix des métaux bruts a triplé en moyenne; le prix de l'uranium a sextuplé et celui du cuivre a doublé depuis 2005. Pendant ce temps, les gains nets de l'industrie minière ont crû de manière exponentielle: de 5 milliards de dollars en 2002 à 45 milliards de dollars en 2006. Le prix de l'or a quant à lui franchi en janvier 2008 la barre de 900 dollars l'once, un maximum historique.

Cette croissance a un prix: pour extraire les minerais au rythme voulu par les marchés, les multinationales de l'industrie extractive ne lésinent pas sur les méthodes d'extraction polluantes.

sinent pas sur les méthodes d'extraction polluantes avec des produits hautement toxiques comme le mercure, l'arsenic ou le cyanide. De plus, les peuples concernés n'ont en général pas voix au chapitre pour ce qui concerne le développement de leur région. Les entreprises minières sont très gourmandes en concessions gérées pour la plupart sans la moindre concertation avec les populations locales, d'où les expropriations et autres violations des droits sociaux constatées sur le terrain. De surcroît, les États riches en minerais sont presque tous situés dans l'hémisphère sud et leur réglementation fiscale est soumise à de telles pressions que les compagnies minières participent finalement très peu au développement économique de ces pays, du fait des exemptions dont elles bénéficient. Quand il ne s'agit pas d'évasion fiscale pure et simple, ou de soutien financier à des belligérants...

LES EXEMPLES ABONDENT

Amérique latine, Afrique et Indonésie sont le théâtre de ces extractions coûteuses pour l'environnement et les vies humaines.

Pointons tout particulièrement **Freeport Mc Moran** qui exploite le cuivre, l'or et le molybdène (métal blanc) de la mine de Grasberg, considérée comme la mine la plus polluante du monde, dans une île disposant d'une biodiversité jadis incomparable, la Papouasie.

Si l'on totalise les actions de cette entreprise, possédées ou gérées par les principales banques actives en Belgique – Fortis qui est à présent propriétaire d'ABN-Amro, Citibank, ING, Dexia, KBC, Deutsche Bank – on atteint la somme rondelette de 1,8 milliard de dollars. Si vous placez votre épargne ou investissez dans des fonds proposés par une ou plusieurs de ces banques, il est possible que votre argent ait contribué à détruire le delta de la

rivière Aghawagon. Chaque jour, Freeport rejette dans cette rivière pas moins de 230 000 tonnes de décombres de pierre polluées, soit 3,25 milliards de tonnes sur toute la durée de la mine!

Ces décombres contiennent des métaux lourds: cuivre, arsenic, cadmium, mercure, annihilant toute forme de vie dans le cours d'eau qui ne peut plus être utilisé pour l'eau potable ou la pêche. La forêt tropicale qui jouxte la rivière est également mise à rude épreuve. Et les policiers corrompus par cette entreprise ne sont pas en reste d'exactions parmi la population riveraine.

Gold Corp, qui exploite les mines de Marlin et de Cerro Blanco au Guatemala, est responsable de la pollution de la rivière Tzala et de la déstabilisation des sols. Les banques actives en Belgique qui possèdent ou gèrent des actions de cette entreprise y ont investi au total 433 millions de dollars...

Citons aussi **Newmont** qui exploite la mine d'or de Yanacocha au Pérou (US\$ 414,5 millions issus des banques belges) et où de graves pollutions de l'eau ont été dénoncées, et **Barrick Gold**, compagnie extractive d'or, d'argent et de cuivre qui entend exploiter la mine de Pascua Lama à la frontière entre le Chili et l'Argentine (US\$ 325,3 millions issus des banques belges). Ce cas a été plus largement médiatisé que les autres depuis 2005, parce que le gisement repose sous des glaciers entre 4000 et 5000 m d'altitude et que son exploitation à coups de cyanide et de sulfure détruirait toute une vallée et un écosystème précieux, notamment les ressources en eau de 70 000 personnes.

Notons que, depuis deux ans, le projet patine. Les commentateurs expliquent ce retard par diverses raisons, dont la mobilisation sociale⁽¹⁾. Il n'est pas certain en fine que Bar-



Des mines d'or d'information en Flandre

Curieusement, les ONG belges actives pour observer et dénoncer les agissements du secteur minier sont toutes néerlandophones. Il est temps de profiter de leur savoir et de leurs contacts pour faire rebondir ces informations du côté francophone! Outre le travail réalisé par Netwerk Vlaanderen sur les placements des banques belges dans ce secteur, en ligne sur www.secretsbancaires.be, pointons l'ONG Broederlijk Delen qui suit depuis plusieurs années la problématique minière au Congo. L'ASBL Catapa, quant à elle, est entièrement vouée à la sensibilisation aux problèmes liés à l'industrie minière et soutient les groupes locaux qui y sont confrontés dans divers pays d'Amérique latine. Cette association organise régulièrement des débats, par exemple le 12 mars 2008 à 19 h à l'auditorium de la CSC rue Pletinckx 19, 1000 Bruxelles. Sujet: Les liens entre l'industrie minière et les conflits. Infos: <http://www.catapa.be>.

rick Gold exploitera les 17 millions d'onces d'or et les 689 millions d'onces d'argent pour lesquels 2,4 milliards de dollars ont déjà été investis. La pression de l'opinion publique chilienne, argentine et internationale pourrait encore avoir raison de ce projet extrêmement risqué pour l'environnement des deux pays concernés. Le moment est donc stratégique pour interpeller votre banque à ce sujet!

UNE NOUVELLE COLONISATION ?

Daan Janssens, de l'ASBL Catapa, s'inquiète du fonctionnement actuel du secteur minier. Il estime que ce dernier réalise une véritable recolonisation dans la mesure où il remet en cause la souveraineté des États du Sud. D'après le ministère péruvien de l'Énergie et des mines, 20% du territoire national péruvien est aux mains d'entreprises étrangères et, depuis 5 ans, le nombre de concessions croît de 9,6% par an.

Au Guatemala, 30% du sol fait l'objet de demandes de concessions de compagnies minières, pétrolières et gazières. Une fois que l'exploitation commence, les paysans sont le plus souvent chassés. Seuls 2,6% de la population trouvent un emploi dans ces industries. Dans ce contexte, on comprend que l'accord de paix,

signé au Guatemala après 36 ans de guerre civile, reste fragile. La société civile y est bien organisée et soutient les paysans dans leurs revendications pacifiques. Mais la prévention des conflits n'aura désormais de sens et de chance que si des réglementations plus strictes sont imposées aux entreprises, et que leur application est dûment contrôlée.

En comparaison, la situation au Congo semble inextricable. Difficile en effet pour les compagnies minières de rester étrangères aux conflits se déroulant sur le territoire qu'elles exploitent. C'est ainsi qu'**Anglogold Ashanti**, exploitant la mine d'or de Mongbwalu au nord-est de la RDC (US\$ 22 millions issus des banques belges), en est arrivé à composer avec les milices de la région pour garantir son accès aux ressources. Voilà comment le revenu des mines finance l'armement des conflits de pouvoir ethniques de la région. La faiblesse du cadre politique et de la société civile profite aux belligérants comme aux entreprises, parce que le chaos ambiant les dispense de leurs obligations fiscales.

L'enjeu est pourtant considérable: le continent africain détient la moitié des réserves d'or mondiales identifiées et assure actuelle-

ment un quart de la production annuelle mondiale. 80% des plus gros gisements africains sont aux mains des multinationales. Problème: il s'avère plus difficile de réguler le commerce de l'or que celui du diamant, désormais traçable depuis la mise en œuvre du processus de Kimberley en 2003. À la différence du diamant, l'or, lui, peut être fondu...

Antoinette Brouyaux

⁽¹⁾ D. Estrada, « Latin America Up Date - Pascua Lama Mining Project on Hold - By Daniela Estrada », 25/1/2008. En ligne: www.minesandcommunities.org

À lire

«L'or africain», de Gilles Labarthe, édition Oxfam France - Agir Ici et Survie, 2007.

À voir

«Tambogrande, mango's, murder, mining», film de Ernesto Cabellos et Stephanie Boyd, Guarango production, Pérou, société de production Guarango, 85 min, 2006.

Lueurs d'espoir à l'horizon...

Avec l'Association for Responsible Mining, découvrez les étapes réalisées pour mettre en œuvre un label de commerce équitable pour l'or et les métaux associés à son extraction: www.communitymining.org Et pendant ce temps, le gouvernement canadien s'attelle à mettre au point des techniques d'extraction non polluantes: on parle désormais de «biomining»: www.biobasics.gc.ca - onglet "natural resources".

Le profit avant les vies humaines ?

Régulièrement, humanitaires et associations de patients reprochent aux compagnies pharmaceutiques de pratiquer des prix impayables pour les malades des pays pauvres, atteints du SIDA ou d'autres pathologies nécessitant des soins à vie. Investisseurs, vous aussi pouvez faire entendre raison aux majors du médicament !



Le fonds de pension s'inquiète du « comportement d'entreprise » de GSK et mentionne que son attitude face au SIDA pourrait entacher la réputation du groupe et nuire à la valeur de l'action.

A DOHA, UN COMPROMIS HISTORIQUE

En mars 2001, un procès à Pretoria opposait l'Association sud-africaine des fabricants de médicaments à l'État sud-africain. En cause: une loi de 1997 favorisant les médicaments génériques, moins chers que les produits de marque, pour permettre l'accès aux soins au plus grand nombre possible de personnes atteintes du SIDA. Ce pays était alors le plus touché au monde par la pandémie: 10 % de sa population.

Face à cette évidence et grâce au soutien de la société civile internationale, les compagnies pharmaceutiques sont mises en déroute et le débat rebondit à l'OMC. Le 14 novembre 2001, à Doha, l'OMC accouche d'un compromis – la déclaration de Doha – qui reconnaît aussi bien l'importance des brevets pour l'industrie pharmaceutique que l'urgence pour les gouvernants des pays pauvres de prendre des mesures de santé publique, pour permettre l'accès aux traitements des malades du SIDA, de la tuberculose, du paludisme ou d'autres épidémies.

Sept ans après la déclaration de Doha, les entreprises du secteur rechignent toujours à respecter l'esprit de cet accord. Et Médecins Sans Frontières, Oxfam ou même la Fondation Clinton de voler au secours des malades. Quid des investisseurs ?

L'ACTIVISME ACTIONNARIAL A AUSSI UNE HISTOIRE

En 1982, l'Interfaith Center on Corporate Responsibility (ICCR), une coalition de 275 investisseurs institutionnels religieux, organise une campagne en direction des firmes pharmaceutiques. Cette année-là, le gouvernement du Bangladesh édicte une loi interdisant 1 700 médicaments considérés comme dangereux ou inutiles et publie une liste de 150 médicaments essentiels pour les soins et de 100 médicaments de base dans les hôpitaux. Les multinationales du secteur pharmaceutique menacent de se retirer du pays et recherchent l'appui du gouvernement américain. Les congrégations religieuses se mobilisent alors pour soutenir le droit d'un pays du Sud à définir sa politique sanitaire. Elles interpellent les groupes pharmaceutiques qui finalement maintiennent leur implantation au Bangladesh et se rallient au principe des «listes de médicaments essentiels».

En 2003, dans la foulée de la campagne internationale de sensibilisation orchestrée par Oxfam sous le slogan «Cut the Cost» à l'encontre de la multinationale anglo-américaine GlaxoSmithKline (GSK), c'est CalPERS, premier fonds de pension américain, qui embraye. Le 15 avril 2003, cette caisse de retraite

des fonctionnaires de l'État de Californie demande à GSK, dont il est un actionnaire à hauteur de 0,66 % environ, de faciliter l'accès à des versions génériques de ses médicaments anti-SIDA. Dans un texte voté à l'unanimité par son comité d'investissement, le fonds de pension s'inquiète du «comportement d'entreprise» de GSK et mentionne que son attitude face au SIDA pourrait entacher la réputation du groupe et nuire à la valeur de l'action. Le 28 avril 2003, GSK annonce une baisse du prix des médicaments anti-SIDA dans les pays pauvres⁽¹⁾.

En 2004, l'ICCR reprend le relais. Réagissant à la menace que la pandémie fait planer sur la vie de milliers d'individus, sur l'économie des pays touchés et sur la valeur des actions des entreprises qui ont des activités dans ces pays, l'ICCR demande notamment aux sociétés pharmaceutiques de produire un rapport décrivant les effets du SIDA sur leurs activités, ainsi que les mesures prises pour y faire face. But de l'ICCR: améliorer en fine l'accès aux traitements, dans différents pays pauvres où les enfants sont affectés en grand nombre⁽²⁾.

En 2004, l'ICCR reprend le relais. Réagissant à la menace que la pandémie fait planer sur la vie de milliers d'individus, sur l'économie des pays touchés et sur la valeur des actions des entreprises qui ont des activités dans ces pays, l'ICCR demande notamment aux sociétés pharmaceutiques de produire un rapport décrivant les effets du SIDA sur leurs activités, ainsi que les mesures prises pour y faire face. But de l'ICCR: améliorer en fine l'accès aux traitements, dans différents pays pauvres où les enfants sont affectés en grand nombre⁽²⁾.

LES DONATEURS S'EN MÉLÈNT

On trouve ainsi divers exemples d'initiatives prises par des fonds de placement ou autres investisseurs. Ceux-ci sont en général plus discrets que Médecins Sans Frontières, Oxfam ou que des personnalités telles que Bill et Melinda Gates – dont la fondation s'attaque au paludisme – ou Bill Clinton. La Fondation Clinton est active dans la lutte contre le SIDA depuis plusieurs années et négocie avec les fabricants de médicaments des compromis permettant à des États d'Afrique et d'Amérique latine d'offrir à leurs malades un accès aux soins à des prix proportionnels à leur niveau de vie. En mai 2007, elle a conclu avec deux fabricants de médicaments génériques indiens, Cipla et Matrix, un accord pour réduire le coût des antirétroviraux de dernière génération. 40 millions de personnes infectées par le virus du SIDA dans 66 pays à bas et moyens revenus y auront ainsi accès. Mais Bill Clinton reste avant tout un homme politique, aux côtés de son épouse candidate... Pendant ce temps, les compagnies pharmaceutiques continuent de chercher noise aux États tels que l'Afrique du Sud, la Thaïlande, l'Inde ou le Brésil qui tentent de faire respecter l'accord de Doha.

BREVETS V/S GÉNÉRIQUES: QUE DE CONFLITS!

Le cas de l'Efavirenz de Merck

Afrique du Sud: 10 ans après le fameux procès de Pretoria, le 7 novembre 2007, Treatment Action Campaign (TAC) porte plainte auprès de la Commission de la concurrence contre les pratiques monopolistiques de la plus grande entreprise pharmaceutique mondiale, Merck, et de sa filiale sud-africaine, MSD⁽³⁾. Ces entreprises empêchent la commercialisation de l'antirétroviral Efavirenz dans des conditions supportables pour le budget de l'État...

Le cas du Kaletra de Abbott

Sommées d'adapter leurs prix, les entreprises pharmaceutiques ne cèdent qu'en fonction de la visibilité du pays ou de la maladie en question. Ainsi, les laboratoires Abbott vendaient l'antirétroviral Kaletra à 2 200 dollars par patient et par an dans les pays à faibles et moyens revenus tels que le Guatemala, où le salaire annuel moyen est de 2 400 dollars. Ce n'est que lorsque la Thaïlande a décidé d'appliquer une licence obligatoire pour faire diminuer le prix du Kaletra à 1 000 dollars, que le laboratoire Abbott en a réduit le prix à 1 000 dollars par patient et par an à l'échelle mondiale. Ensuite, en mars 2007, Abbott a pris des mesures de rétorsion contre la Thaïlande en refusant d'y commercialiser la nouvelle version du Kaletra. Celle-ci, ne devant pas être réfrigérée, est pourtant en vente depuis 2005 aux États-Unis⁽⁴⁾.

Le cas du TDF de Gilead Science

Le 23 janvier 2008, l'Office américain des brevets refuse d'accorder un brevet à l'entreprise Gilead Science pour la production du tenofovir disoproxil fumarate (TDF). Ceci grâce à la pression d'une fondation d'utilité publique, la Public Patent Foundation (PUBPAT), qui a pu démontrer que le TDF était déjà connu au moment où Gilead a introduit sa demande de brevet. Cette décision pourrait faire basculer celles d'instances octroyant des brevets dans d'autres pays comme l'Inde – où le brevet a déjà été accordé – ou le Brésil, où le débat n'est pas clos. Et ainsi ouvrir la voie à la production... puis à l'exportation de versions génériques moins chères⁽⁵⁾. Une victoire qui rend espoir aux groupements de patients indiens et brésiliens, sur la brèche depuis de nombreuses années.

Antoinette Brouyau

- (1) Voir les articles sur l'activisme actionnarial sur le site www.financite.be, rubrique «Ma documentation»
- (2) www.tac.org.za
- (3) H. Vines-Fiestas, «Investing for life», 27/11/2007 www.oxfam.org
- (4) Communiqué de MSF, 15/3/2007

Investing for life: business as usual ?

Le rapport «Investing for Life»⁽³⁾ d'Oxfam International présente les pratiques économiques des 12 plus grandes entreprises pharmaceutiques: Abbott, AstraZeneca, Bristol-Myers Squibb, GlaxoSmithKline, Eli Lilly, Johnson & Johnson, Merck, Novartis, Pfizer, Roche, Sanofi-Aventis and Wyeth. Selon l'auteur, Helena Vines-Fiestas, l'industrie pharmaceutique met en péril son propre avenir en empêchant des millions de personnes pauvres d'avoir accès aux médicaments. Les investisseurs eux-mêmes ne s'y trompent pas. A l'heure où 15 % des populations riches consomment plus de 90 % des produits pharmaceutiques, ils savent que les marchés émergents sont stratégiques et constatent que ces entreprises ont répondu à ce nouveau défi de façon incohérente. Elles ne sont pas parvenues à mettre en place une politique systématique et transparente de fixation progressive des prix, tenant compte du pouvoir d'achat des populations concernées. Inflexibles en matière de protection de la propriété intellectuelle, elles continuent de traîner les pays pauvres devant les tribunaux pour les empêcher d'avoir recours aux clauses de sauvegarde relatives à la santé publique. Pendant ce temps, elles favorisent les donations qui permettent de fournir des médicaments abordables aux populations, mais ce système n'est pas pérenne et s'avère parfois contre-productif. Dans ce contexte, relève l'auteur, la perte de confiance des investisseurs aurait déjà coûté mille milliards de dollars aux actionnaires de l'industrie pharmaceutique...

Enfants au travail: retour au XIX^e siècle ?

17 juin 1999, Genève, Organisation internationale du travail (OIT). La convention 182 sur les pires formes de travail des enfants est unanimement adoptée. Il était temps, à la veille du 3^e millénaire! Depuis, les scandales se suivent. Que font les investisseurs pour les éviter ?



C'est à votre oreille que votre GSM cause le moins de dégâts !

En mai 2007, Test-Achats dressait ce terrible constat: «Rares sont les standards sociaux qui se frayent un chemin jusqu'aux usines». Dans la production de GSM, l'écrasante majorité des salaires ne permettent pas de vivre décemment. Pas une usine chinoise ne respecte les barèmes en vigueur. Heures supplémentaires forcées, sous-payées et excessives, enfants au travail... «Tant qu'ils n'ont pas l'air trop jeunes, cela ne pose aucun problème», confie le manager d'une usine de Shenzhen aux enquêteurs de Test-Achats, éberlués d'y découvrir plus de 200 enfants de moins de 16 ans. Ces jeunes sous-payés sont amenés à l'usine par leurs professeurs pour rembourser leurs frais d'étude... Et produire des chargeurs pour Motorola. Les enquêteurs dénoncent que les fabricants ne dévoilent aucun résultat d'audit vérifiant sur les sites de production le respect de leurs excellents codes de conduite, et que les contrôles sont le plus souvent menés par les fournisseurs eux-mêmes sans vérification externe. Les compagnies ne réagissent généralement qu'au cas par cas. Lorsqu'elles se voient reprocher un manquement ici ou là, elles rectifient le tir localement sans changer les règles du jeu partout.

CONVENTION 182: LE SOCLE

La convention visant l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants a été ratifiée par 132 pays en moins de 3 ans: un record! En janvier 2008, 165 pays l'ont ralliée. Cependant, il n'est pas rare de découvrir des enfants exploités tels des esclaves, par des sous-traitants de multinationales cotées en Bourse.

La convention 182 est pourtant explicite: «Tout Membre qui ratifie la présente convention doit prendre des mesures immédiates et efficaces pour assurer l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants, et ce, de toute urgence (article 1)». Elle reconnaît dans ses considérants que «le travail des enfants est pour une large part provoqué par la pauvreté» et que par mesure efficace il faut entendre «une action d'ensemble immédiate, qui tienne compte de l'importance d'une éducation de base gratuite».

ON LE SAIT SANS LE SAVOIR

Le 29 octobre 2007, à New Delhi, le Bachpan Bachao Andolan (Mouvement «Sauvez l'enfance») surprend, avec l'aide de la police, un sous-traitant de l'entreprise GAP en flagrant délit d'exploitation infantile. Bhuvan Ribhu, avocat, militant pour la Global March Against Child Labour, pointe alors du doigt les commanditaires occidentaux: «La réalité, c'est que la plupart des majors de la confection textile jouent le même jeu, réduisant les coûts sans prendre en considération les conséquences d'une telle politique».

Dès l'annonce de cette sinistre découverte, Market Watch⁽¹⁾, filiale de l'Index Down Jones, publie un communiqué informant les investisseurs. Qu'ils se rassurent: les managers de GAP, horrifiés, ont déjà dénoncé leur sous-traitant et déclenché un plan catastrophe. Les enfants sont confiés aux autorités locales, leur scolarisation sera financée par le contrevenant et les produits sortant de cet atelier sont retirés de la vente.

Ainsi, quand les gestionnaires de fonds de placement découvrent le problème, la multinationale mise sur la sellette invoque le cas accidentel du sous-traitant non autorisé qui n'a pas respecté son code de conduite. Pendant ce temps, investisseurs et multinationales continuent de mettre l'économie mondiale sous pression en faisant dégringoler les minima sociaux avec des exigences de rentabilité toujours plus grandes...

Pour empêcher tout risque de dérapage, les investissements ne doivent-ils pas être soumis à des clauses de respect de normes sociales permettant un travail décent et une vie décente, pour les adultes comme pour les enfants? Certes, le manque d'éducation permet aussi que se perpétue l'exploitation de main d'oeuvre infantile, privée d'école. C'est le cercle vicieux. Il n'en reste pas moins im-

portant de relever les minima sociaux. C'est bien l'optique de la convention 182: «une action d'ensemble immédiate», incluant l'accès à l'éducation gratuit.

TRAVAIL DÉCENT, VIE DÉCENTE

Outre le fait de combattre les clichés et d'éviter une approche trop radicale, et dès lors, simpliste, la Global March against Child Labour a le mérite d'offrir à tous, via son site, des outils d'argumentation et les clés d'une approche pédagogique, quel que soit le public interpellé⁽²⁾.

Aussi, les organisations qui en font partie sont-elles actives par ailleurs pour promouvoir les standards sociaux de façon plus globale, selon la philosophie de l'action d'ensemble prônée par la convention 182. Celle-ci fait d'ailleurs partie du socle de normes fondamentales de l'OIT, qui deux jours après l'adoption de cette convention, le 19 juin 1998, adoptait une «déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi». Celle-ci, plus large, garantit aussi la liberté d'association et de négociation collective, l'élimination du travail forcé et la lutte contre les discriminations à l'emploi.

Selon cette déclaration, le fait même d'être membre de l'OIT engage les États quand bien même ceux-ci n'auraient pas ratifié chacune des conventions de base. L'OIT consacrait ainsi le principe d'une approche globale des standards sociaux, ces normes fondamentales étant reprises depuis lors dans nombre de codes de conduites d'entreprises et autres textes de référence.

Dix ans plus tard, alors que la globalisation a accru la pression sur les normes sociales, les réseaux internationaux de syndicats et d'ONG entendent remettre en tête des priorités des



Manifestation à Florence à l'occasion du congrès mondial de la Global March en 2004. Photo: Y. Nicolas

du travail les accueillent avec émotion. Ce n'est pas un hasard si la convention 182 est signée à l'OIT l'année suivante. Yvan Nicolas, de l'ONG Solidarité Mondiale⁽²⁾, est actif dès 1998 dans le réseau mondial qui s'est constitué à l'occasion de cette marche. 2000 ONG et syndicats actifs dans 140 pays, ce n'est pas facile à coordonner! Récemment, le mouvement s'est réorganisé en plateformes continentales. Les syndicats membres de la Confédération syndicale internationale ont décidé de réinvestir leurs forces dans ce combat, aux côtés des ONG. Les donateurs ont constitué une Fondation chargée de contrôler l'affectation des fonds. De nouvelles campagnes d'opinion sont prévues pour 2009 et 2010.

En Europe, il s'agira surtout de combattre le trafic d'enfants.

Marche globale contre le travail des enfants: 10 ans déjà

À 26 ans, Kailash Satyarthi renonce à sa carrière d'ingénieur électricien pour consacrer sa vie aux millions de petits Indiens réduits en esclavage par des businessmen et des propriétaires terriens, puissants et corrompus. Pour frapper les esprits, il choisit l'action directe, en organisant des raids pour délivrer les jeunes travailleurs captifs au sein de fabriques souvent gardées par des hommes armés. En 1998, le mouvement ainsi créé se lance dans l'organisation d'une «marche globale contre le travail des enfants». De jeunes émissaires sitôt délivrés de leurs sweatshops, partent sur les routes du monde en passant par Bruxelles. Ils laissent un souvenir mémorable au Sénat de Belgique et au Parlement européen et gagnent ensuite Genève, où les délégués de l'Organisation internationale

Un cadre cohérent d'investissement

La Belgique a signé et ratifié nombre de textes internationaux qui visent à la défense et à la promotion des droits humains et de l'environnement. Fort bien ! Elle pourrait aller plus loin en développant une politique cohérente en matière d'investissement public, mais aussi privé.

Une source d'inspiration pourrait être à cet égard la Norvège. Celle-ci a créé en 1990 le Norwegian Government Petroleum Fund, qui rassemble une partie des revenus tirés de l'exploitation et de l'exportation des ressources pétrolières norvégiennes. En novembre 2003, le gouvernement norvégien a défini, pour ce fonds, des directives éthiques en matière d'investissement, fondées sur les critères d'exclusion suivants :

- les violations sérieuses ou systématiques des droits de l'homme, telles que le meurtre, la torture, la privation de la liberté, le travail forcé ;
- les pires formes de travail des enfants et d'autres formes d'exploitation des enfants ;
- les atteintes graves aux droits individuels dans des situations de guerre ou de conflit ;
- la dégradation sévère de l'environnement ;
- la corruption massive ;
- d'autres violations particulièrement sérieuses des normes éthiques fondamentales.

En Belgique aussi, une loi-cadre pourrait interdire les pires formes de bénéfices s'opérant au détriment d'autrui ou de la nature, et fixer, sur la base de critères sociaux et environnementaux, des objectifs et des limites aux gains autorisés. Le respect des accords internationaux signés par les autorités, qui expriment un consensus de la société belge, peut constituer le point de départ pour l'élaboration de cette loi-cadre.

Celle-ci pourrait guider les investissements publics, mais aussi privés. Cette approche a d'ailleurs déjà été adoptée puisque la Belgique a fait oeuvre de pionnier en interdisant le financement des entreprises dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel et/ou de sous-munitions (loi du 20 mars 2007 interdisant le financement de la fabrication, de l'utilisation ou de la détention de mines antipersonnel et de sous-munitions).

Est-ce que les pires violations des droits de l'homme, les atteintes aux droits sociaux fondamentaux, les dégradations intolérables de l'environnement ne justifient pas, elles aussi, une stricte interdiction de financer les entreprises et les États qui s'en rendent coupables ?

QUI VA S'OCCUPER DE LA «BLACK LIST» ?

Adopter une loi-cadre qui interdirait les pires formes de bénéfices s'opérant au détriment d'autrui ou de la nature, c'est bien. Encore faut-il ensuite déterminer avec précision quels sont les entreprises et les États qu'il est interdit de financer au motif qu'ils violent les normes fondamentales qui auront été retenues en matière de droits de l'homme, de droits sociaux fondamentaux ou de dégradations intolérables de l'environnement. La question se pose déjà aujourd'hui.

Le 20 mars 2007, notre pays adoptait une loi interdisant le financement de la fabrication, de l'utilisation ou de la détention de mines antipersonnel et de sous-munitions. L'article deux de cette loi prévoit qu'« à cette fin, le Roi publiera, au plus tard le premier jour du treizième mois suivant le mois de la publication de la loi, une liste publique » des entreprises concernées. Comme cette loi est entrée en vigueur le 26 avril 2007, la liste en question doit être publiée au plus tard le 1er mai 2008.

En ce début d'année 2008, répondant à une question parlementaire du sénateur Philippe Mahoux, le ministre des Finances, Didier Reynders, a précisé son intention à ce propos: il entend publier uniquement les noms des entreprises condamnées par un tribunal sur la base des dispositions de la loi du 20 mars 2007.

Cette interprétation est, pour le moins, restrictive : la loi ne prévoit pas, en effet, de n'inscrire dans la liste noire que les seules entreprises condamnées. Pire, elle revient à vider la loi de sa substance : les entreprises qui fabriquent des mines antipersonnel ou des bombes à sous-munitions ou celles qui soutiennent leurs activités ou traitent avec elles sont précisément basées à l'étranger, en particulier dans des pays qui ne connaissent pas de législation interdisant ce type d'activités.

Comment, dès lors, procéder pour établir cette liste noire ?

PROPOSITION: UN CONSEIL DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Comme évoqué ci-contre, le gouvernement norvégien a défini des directives éthiques fondées sur des critères d'exclusion en matière d'investissement. Il a ensuite institué un comité d'éthique au sein du Norwegian Government Petroleum Fund, chargé de mettre ces directives en oeuvre. Pour ce faire, le comité établit une liste d'entreprises qui répondent à ces critères d'exclusion et dans lesquelles le fonds ne peut dès lors investir.

Pourquoi ne pas s'inspirer de ce modèle et créer en Belgique un « Conseil de l'investissement responsable » ? Celui-ci serait chargé d'établir la liste des entreprises et des États qui violent les principes édictés dans la loi-cadre qui interdirait les pires formes de bénéfices s'opérant au détriment d'autrui ou de la nature. La proposition de créer un conseil, chargé notamment de définir un standard minimum pour pouvoir qualifier un investissement d'éthique, avait été déposée par le sénateur Mahoux sous la précédente législature. Ce conseil pourrait se voir confier cette tâche supplémentaire.

Pour ce faire, il aurait égard aux rapports des agences de notation sociétale des entreprises et des États. Ces rapports font évidemment référence aux éventuelles condamnations encourues mais aussi à toute autre information fournie par les parties prenantes. Dans le cas d'une entreprise, il s'agit non seulement de la direction mais aussi des travailleurs et de leurs syndicats, des clients et de leurs associations, des ONG de droits humains et d'environnement... Le conseil, sur la base de ces rapports et de toute autre information qu'il aura collectée, établirait alors une liste noire en respectant deux éléments essentiels: le principe de précaution et le droit de recours.

La précaution élémentaire consiste en effet à ne pas financer une entreprise ou un État à propos duquel existent des indices sérieux de violation des critères retenus. En vertu de ce principe de précaution, devraient figurer dans la liste, non seulement les entreprises et les États pour lesquels il existe une vérité judiciaire quant à la violation des critères retenus, mais également ceux pour lesquels il existe de simples indices de culpabilité, pour autant qu'ils soient sérieux. À l'inverse, les entreprises et États repris disposeraient d'un recours pour contester la décision de les placer dans la liste noire.

Bernard Bayot

Chaque premier lundi du mois, de 12h à 14h, le Réseau Financement Alternatif vous propose une formation animée par un membre de notre équipe de chercheurs ou le représentant d'une association partenaire.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS EN 2008 :
7 avril: « Nos rapports à l'argent », vidéo et débat avec Mary Gillet de Crédal
5 mai: L'investissement socialement responsable en Belgique en 2007, avec Bernard Bayot
2 juin: Le Crédit scoring, avec Olivier Jérusalem
7 juillet: De l'exclusion à l'inclusion financière, avec Lise Disneur
Ces formations ont lieu dans les locaux bruxellois du Réseau, chaussée d'Alseberg, 303-309 - 1190 Bruxelles.

Merci de vous inscrire: par téléphone (02/340 08 62) ou par email (info@rfa.be).

Les midis de la FINANcité

FINANcité Magazine est une publication du RESEAU FINANCEMENT ALTERNATIF. Éditée à 120.000 exemplaires, son but est de faire connaître la finance solidaire à un public le plus large possible. Il est réalisé grâce au soutien de la Région wallonne et de nos partenaires: Crédal et Ethias

Rédaction et abonnement:
Chaussée d'Alseberg 303-309 - 1190 Bruxelles
Tél: 02 / 340 08 60 - Fax: 02 / 706 49 06 - www.financite.be

Pour vous abonner à FINANcité Magazine, il suffit de verser 10 € sur le compte 001-1010631-64 (4 n° par an).

Pour vous abonner au Cahier FINANcité, il suffit de verser 35 € sur le compte 001-1010631-64 (4 n° par an)

Editeur responsable: Bernard Bayot
Ont collaboré à ce numéro: Patrick Abeels, Bernard Bayot, Antoinette Brouyau, Annika Cayrol, Alexandra Demoustier, Eric Dewaele, Lise Disneur, Olivier Jérusalem, Jean-Denis Kestermans, Nathalie Lemaire, Laurence Roland.

Illustrations: Vince (www.vince-cartoon.be)
Graphisme et mise en page: Louise Laurent (www.louiselaurent.be)

Impression: Imprimerie Rémy Roto (www.remyroto.be)

Artisan chocolatier, de la qualité du produit au respect du producteur

Économie sociale, commerce équitable et respect de l'environnement peuvent être d'étonnants terrains d'innovation. Le réseau des Guildes regorge de richesses et d'inventivité. Chocolatier, un beau métier où plaisir des yeux, du nez et des papilles peuvent aussi avoir un bon goût de solidarité.

LA GUILDE DES COMMERÇANTS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE...



Dans la riche palette des métiers de bouche, le chocolatier occupe une place de choix et en cette matière notre petit pays jouit d'une renommée internationale. Au pays de Chimay, Stéphane Hottel est un de ces petits artisans amoureux de son métier et fier de ses produits. Membre de la Guilde, il développe une approche tout à fait originale.

Un petit tour sur son site «chocolart.be» met tout de suite au parfum... Les mots et les images suffisent à taquiner nos papilles: vaste choix de liqueurs artisanales dans des verres en chocolat, chocolat fondant dans un service à fondue en grès (fruit d'un travail artisanal) étudié pour chauffer au bain-marie sans brûler, sculptures et peintures en chocolat blanc et noir. Dans l'atelier de Stéphane, toutes les idées peuvent se transformer en oeuvres en chocolat. C'est tout simplement magique.

Que ce soit en collaborant avec un potier ou un céramiste local pour la présentation de ses produits ou en mariant à merveille

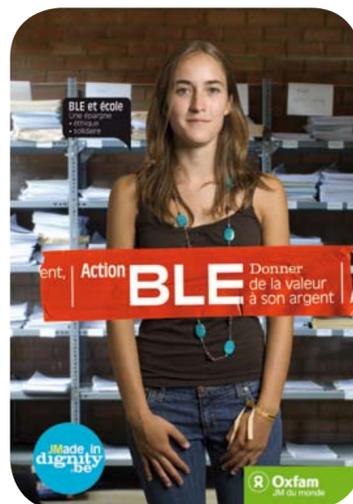
son chocolat avec un fromage de chèvre du cru, le raisonnement est toujours centré sur la volonté d'être le plus cohérent possible et de travailler avec des artisans animés par la même volonté: gagner sa vie correctement en respectant l'homme et l'environnement.

Et d'où vient la matière première de notre artisan? De République dominicaine où se cultive depuis bien longtemps un savoir-faire artisanal en matière de culture du cacao. Éthique, une jeune société française spécialisée en commerce équitable travaille avec plusieurs coopératives locales pour obtenir une matière première de qualité, notamment en favorisant la fermentation des fèves avant le séchage pour améliorer la qualité aromatique du futur chocolat. Ce partenariat direct, centré sur la recherche de qualité du produit, induit aussi une qualité humaine dans la relation commerciale elle-même. L'accord s'inscrit dans la durée. Il garantit un revenu dé-

cent et des conditions de travail correctes aux paysans (www.ethiquable.com).

De l'oeuvre d'art en chocolat qui se déguste avec grand plaisir au cacao cultivé par un paysan du Sud qui soigne sa production et garantit un revenu décent pour sa famille, le lien est celui d'une filière de production plus juste pour chacun. Au fond, le commerce est une des plus vieilles modalités d'échange entre les hommes et les nations. Pour que la boucle soit bouclée, il reste à trouver un moyen pour que Stéphane l'artisan puisse travailler un bon produit de base conçu avec les fèves de Pédro, le cacaoiculteur...

Notons qu'en Belgique d'autres chocolatiers développent des gammes de chocolat équitable: Jean Galler et en particulier, la firme Delvas qui travaille surtout à l'exportation... Quel bel atout pour notre image de marque belge! Eric Dewaele



Action «blé» des JM du Monde

L'air de rien, ils en brassent des sous ces jeunes-là! Il y a 100 JM du monde dans les écoles secondaires de Wallonie et de Bruxelles. Et savez-vous qu'ensemble, ils vendent plus de chips équitables que les Magasins du Monde «normaux»?

Les «Jeunes Magasins» (JM) du Monde, c'est, d'une part, la vente de produits équitables dans les écoles par les jeunes eux-mêmes, et, d'autre part, des actions de sensibilisation menées par ces jeunes «acteurs de changement». L'encadrement est assuré par une coordination JM au sein des Magasins du Monde-Oxfam. Cette année, les troupes ont été mobilisées sous la bannière de l'action «M&M»: consommer moins et mieux. Parmi les 14 outils d'analyse proposés: le «blé».

L'action M&M a été déclinée en ligne (www.actionmm.be) et sur papier et présentée le 3 octobre 2007 aux 550 jeunes réunis à Louvain-la-Neuve pour l'occasion. À présent, ces outils tournent, et il n'est pas trop tard pour s'en emparer!

Ces jeunes de 15 à 18 ans sont ainsi encouragés à s'organiser en toute autonomie et à débattre des décisions pour qu'elles soient prises de manière démocratique. C'est vrai aussi pour l'argent! Quand il est question des rentrées d'argent issues des ventes de produits équitables

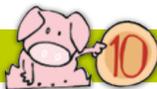
dans l'école, en général un professeur est présent, mais certains JM se débrouillent très bien sans prof.

Il faut savoir que 10 % de ce que les jeunes ont vendu leur est ristourné au bout de 6 mois sous forme de notes de crédit. Avec cet argent, leur est recommandé d'acheter leur propre stock en payant dès la commande, selon le principe du préfinancement cher au commerce équitable. Ensuite, certains bénéfices peuvent alimenter une caisse de solidarité dans l'école, ou la promotion de l'activité JM.

Les fiches de l'action M&M servent de support au débat et fournissent des idées d'actions au sein ou au-delà de l'école. Dans la fiche «Blé», les jeunes trouvent des explications sur les questions éthiques liées à la finance et sur le principe de l'épargne solidaire. Il leur est suggéré d'organiser un débat sur le thème «J'investis solidaire», avec le fruit des ventes des JM. Le tout est accompagné d'un DVD, d'un set d'affiches sur les différents thèmes et de «scratch», gros scotch reprenant les slogans de la campagne. Site internet, blog, t-shirts et matériel d'animation sont également à la disposition des «acteurs de changement». Alors, n'est-il pas temps de lancer un JM dans votre école?

Plus d'informations: jm@mdmoxfam.be

Que peut-on faire avec de l'arsenic et du cyanure, à part du poison? Réponse page 7



Choisissez le projet que vous voulez soutenir via www.financite.be.



Financité Soutenez notre action. Devenez membre.



Infor-Homes à votre écoute!

Infor-Homes est une asbl bruxelloise créée il y a une trentaine d'années. Association à vocation pluraliste, elle développe une approche globale de la personne âgée. Son objectif premier est de « promouvoir la qualité de vie en institutions pour personnes âgées ». Ses missions sont multiples.

INFORMER ET ORIENTER LE PUBLIC CONCERNÉ PAR LE CHOIX D'UNE MAISON DE REPOS

Infor-Homes reçoit en consultations individualisées (à raison d'environ 1000 par an) les personnes âgées ou leur entourage pour les orienter dans le choix difficile d'une maison de repos ou d'une maison de repos et de soins. Au cours de cet entretien, l'asbl analyse la situation individuelle de la personne et propose une sélection de lieux susceptibles de rencontrer au mieux ses attentes.

Infor-Homes a constitué une base de données de 210 établissements en Région bruxelloise, qui reprend à la fois des informations descriptives et qualitatives. Il peut s'agir de maisons de repos, de maisons de repos et de soins, de résidences-service, de seniors, de centres de jour... La base de données est alimentée par différentes sources: visites sur le terrain, services d'inspection, professionnels du secteur (CPAS, hôpitaux...), échos du public.

APPROCHER LA MALTRAITANCE

Infor-Homes opère un travail de réflexion en amont de la problématique de la maltraitance, en collaboration avec les professionnels de l'aide à domicile mais aussi des maisons de repos. Un colloque consacré à « la bienveillance des personnes âgées » a d'ailleurs été organisé par l'association le 15 juin 2007 et depuis décembre 2007, celle-ci est reconnue comme dispositif de lutte contre la maltraitance. L'asbl agit également par rapport à des situations réelles de maltraitance pour lesquelles son service de médiation et son service juridique sont saisis.

TRAVAILLER SUR LA QUALITÉ AVEC DES PROFESSIONNELS

Infor-Homes collabore étroitement avec les professionnels du secteur dans le cadre de réflexions multiples et pluridisciplinaires afin de promouvoir les paramètres de qualité et d'éviter la fracture que peut représenter l'entrée en maison de repos pour la personne âgée.

OBSERVER ET RELAYER

La présence d'Infor-Homes sur le terrain depuis plus de 30 ans lui a conféré un rôle d'observatoire. L'asbl joue le rôle d'interface entre les usagers, les professionnels du secteur et le monde politique, et est le vecteur de changements et d'adaptations.



Partenaires

Infor-Homes Bruxelles travaille en réseau avec les associations spécialisées dans le maintien à domicile, l'accueil hospitalier et l'accompagnement psychologique. L'association travaille en bonne entente avec Infor-Homes Wallonie et Home Info en Flandres.

Composition de l'assemblée générale de l'asbl:

Infor-Homes est membre du Réseau Financement Alternatif. En souscrivant à un produit solidaire via www.financite.be, vous pouvez soutenir cette association.



Infor-Homes
Bld Anspach 59
1000 Bruxelles
Tél. 02/219 56 88
Fax. 02/219 13 53
inforhomes@misc.irisnet.be

Les scouts rejoignent l'aventure de l'épargne solidaire!

Désormais, l'asbl Les Scouts est membre du Réseau Financement Alternatif et compte parmi les associations auxquelles vous pouvez dédicacer le fruit de votre épargne solidaire.

Tout le monde connaît les Scouts, mais saviez-vous que la fédération accueille chaque week-end 43.000 jeunes en Belgique francophone et germanophone? Et que ces jeunes sont encadrés par 9.000 animateurs volontaires? Ceux-ci, pour être en mesure d'offrir des activités et un encadrement de qualité aux enfants et aux adolescents, suivent des formations et bénéficient de l'encadrement d'une centaine de cadres, bénévoles également, et d'une équipe professionnelle de permanents (accueil des membres, secrétariat, cellule pédagogique, organisation des formations, médias, etc.).



Les Scouts ASBL
Rue de Dublin, 21
- 1050 Bruxelles
02.508.12.00
lesscouts@lesscouts.be
www.lesscouts.be

Le scoutisme entend contribuer au développement de toutes les dimensions du jeune. Il a pour but de l'aider à devenir une femme ou un homme autonome, libre, conscient, critique, responsable et équilibré. La méthode, qui a fait ses preuves, consiste en un subtil mélange d'ingrédients: éducation par l'action, vie en petits groupes, découverte de valeurs, relation privilégiée avec la nature... où une place pour le développement spirituel actif et ouvert à la différence est de mise.

En outre, depuis cette année plus particulièrement, le développement durable constitue un des piliers du contrat d'animation fédéral, construit avec des délégués des 420 unités de la fédération avant l'élection du Président en 2007.

Plus spécifiquement, lors des formations et des activités elles-mêmes, l'accent est mis sur une gestion responsable des ressources financières de chaque groupe mais aussi sur l'importance d'une vision éthique et solidaire des questions d'argent.

Attentifs à l'accueil de tous, Les Scouts veulent permettre à des jeunes moins favorisés de participer aux activités comme les autres. C'est à l'intégration de ce public que l'asbl va consacrer le fruit de l'épargne solidaire.

Parmi leurs nombreuses publications, le site Internet du mouvement www.lesscouts.be, vaut le détour: découvrez-y des outils d'animations, des idées d'activités nature... et tous les ingrédients pour construire des projets pour et par les enfants et les adolescents.

Alors, Scout toujours... Prêt à consacrer un pourcentage du bénéfice de l'épargne ou du fonds solidaire de votre choix à ce mouvement centenaire? Cochon futé se frotte les mains!

Olivier Callant, Président fédéral

«L'argent pour nos groupes, pour leurs activités, ce n'est certainement pas une fin en soi, mais ça reste tout de même un moyen nécessaire. Pour payer les charges de leurs locaux d'animation, pour acheter du matériel pédagogique ou pour faire aboutir un de leurs projets fous, il est nécessaire de trouver des sources de financement, d'imaginer le meilleur moyen de récolter des fonds. Dès lors, l'éducation à la gestion de l'argent et à la finance, c'est primordial pour nos jeunes animateurs. Soutenus par les animateurs d'unités, ils font en sorte de gérer au mieux le patrimoine de l'unité afin que l'argent soit un réel soutien à l'animation de nos enfants et adolescents.»



Solidarité Socialiste: l'union fait la force!

Solidarité Socialiste est une organisation de coopération au développement qui lutte avec ses partenaires pour une plus juste répartition des pouvoirs et une distribution équitable des ressources. Il y a du pain sur la planche, mais la réflexion alliée à la volonté et à l'enthousiasme donnent des résultats tangibles.

Je m'appelle Sandra López. Je vis à Managua, au Nicaragua. J'ai participé à des ateliers organisés par Fundación, partenaire de Solidarité Socialiste. On y a parlé de santé, des droits des citoyens et des relations hommes-femmes. J'y ai pris conscience que je peux et dois défendre mes droits en tant que femme. Avec d'autres femmes, nous devons nous mobiliser et faire entendre notre voix, nous devons connaître les lois afin de pouvoir revendiquer nos droits en tant que citoyennes. Je vais dire à mes amies et voisins ce que j'ai appris lors de ces ateliers, afin qu'elles aussi y participent et apprennent à oser défendre leurs droits. Nous pourrions lutter ensemble. Alors les choses changeront!

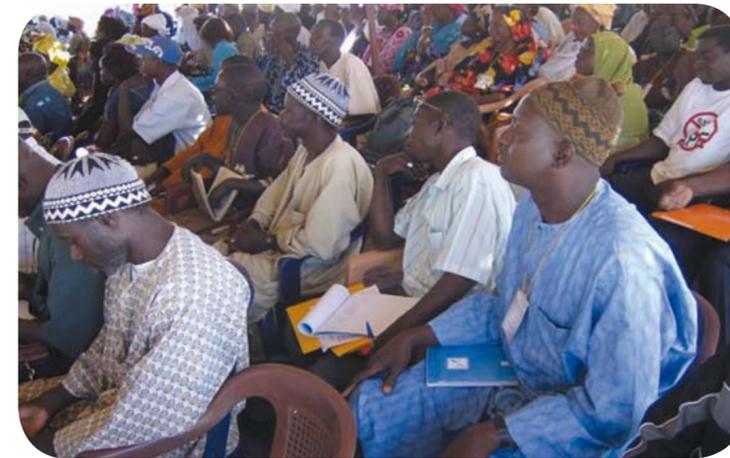
ciétés? Elle est construite par la lutte d'intérêts, des rapports de force inégaux entre différents secteurs de la société. L'intérêt du plus fort prédomine: c'est lui qui dicte la forme que prennent les institutions du monde dans lequel on vit. Les moins forts, isolés, ne peuvent rien. En se regroupant, ils deviennent des interlocuteurs à prendre en compte dans les négociations. Ils peuvent revendiquer leurs droits, une vie digne. Ils atteignent un poids suffisant pour que leurs besoins soient pris en compte. L'union fait la force, la force nécessaire pour construire un monde basé sur les principes démocratiques, le respect des droits humains et la justice sociale.

C'est cela l'action de Solidarité Socialiste et de ses partenaires: permettre aux plus dé-

Les partenaires de Solidarité Socialiste au Sénégal appuient les mouvements paysans. Des conférences publiques sont organisées sur des questions aussi cruciales que l'accès des femmes à la propriété foncière, l'accès aux services sociaux, la santé et l'éducation, et la promotion des filières agricoles. Du matériel informatique est fourni, des formations en gestion organisées. A la tête du groupement de Paaskoto, une femme, Nimna Diayté. Le groupement touche plus de 200 organisations paysannes et sa réputation est grande: Nimna Diayté a déjà reçu, notamment, deux délégations de la Banque Mondiale et une mission de l'Union européenne!

munis, aux plus vulnérables, aux plus fragiles de prendre conscience que ce qu'ils vivent est injuste, qu'ils ont des droits et qu'ils peuvent les défendre. En s'associant avec d'autres. En constituant des associations, des organisations. En se mettant en contact avec d'autres associations: en constituant des réseaux d'associations. Et des réseaux de réseaux! Pour être plus forts! Pour être entendus! Pour peser sur les décisions qui sont prises et qui ont des effets sur la vie de centaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans le monde.

Ceux-ci doivent pouvoir satisfaire leurs besoins de base: se nourrir, se vêtir, habiter un logement convenable, se soigner et disposer de revenus suffisants pour mener une vie conforme à la dignité humaine. Nous ne l'oublions pas: nous sommes sur le terrain pour améliorer concrètement l'existence de ces centaines de milliers de personnes qui sont à la fois actrices et bénéficiaires de nos projets.



Carla Parajón en témoigne: «J'ai 24 ans. Je n'ai jamais pu aller à l'école: je devais aider ma mère, m'occuper de mes frères. Je me suis mariée. J'ai eu 4 enfants. Puis mon mari m'a quittée. Je me suis retrouvée toute seule, sans travail, sans revenu. Mes enfants devaient aller à l'école sans manger. Rapidement, ils n'ont plus pu y aller: ils avaient des vertiges, ils maigrissaient et étaient toujours fatigués. J'ai entendu parler d'un programme d'élevage de poules mis en place par la Clínica Móvil. J'ai reçu 10 poules et un coq, à condition que

je les fasse reproduire et que j'en donne ensuite 10 à une autre femme. Ils m'ont formée aux méthodes d'élevage et j'ai mis en pratique tout ce que j'ai appris. Après quelques mois, j'avais 120 poules et poulets, et plein d'œufs. J'ai pu nourrir mes enfants, j'ai aussi commencé à vendre une partie de la production. Avec l'argent, j'ai pu acheter du riz, de l'huile, du sucre, des haricots... Mes enfants sont retournés à l'école. Aujourd'hui, j'ai un emploi et ma propre production. Je suis heureuse et fière.»

ethias

Global 21 d'Ethias

Ethias Global 21 Ethical Solidaire est le premier fonds belge éthique et solidaire, certifié par « Ethibel Excellence », pour institutionnels:

- assurances pension
- contrats de rentes
- assurances de groupe

 Capital assuré, taux d'intérêt minimum: 3,25 %. Répartition du fonds: 80 % en obligations et 20 % en actions (cfr détails page 3 et tableau page 15). A travers ce fonds, Ethias soutient le Réseau Financement Alternatif et ses membres.

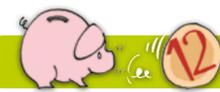
ET CHEZ NOUS

Voilà le sens de l'action de Solidarité Socialiste. Et de ses 38 partenaires, dans une douzaine de pays, en Amérique latine, en Afrique et au Proche-Orient. Mais aussi en Belgique, où Solidarité Socialiste fait du lobbying et de l'éducation au développement avec d'autres associations.

Vous aussi, vous voulez un monde plus démocratique, plus juste et plus humain? Où les hommes et les femmes auraient une vie digne! Alors, soutenez notre action via le Réseau Financement Alternatif! Patrick Abeels

SOLIDARITÉ SOCIALISTE

Pour plus d'informations
Solidarité Socialiste
Rue Coenraets, 68
1060 Bruxelles
Tél.: 02 505 40 70
fd@solsoc.be
www.solsoc.be



Besoin de plus d'infos? Visitez www.financite.be. Financité

Financité Financer une multinationale ou un projet social?



Les produits financiers solidaires existant

Investissement solidaire



NOM DU PRODUIT	PROMOTEUR	RISQUE (1) - INVESTISSEMENT MINIMUM - RENDEMENT	OÙ MON ARGENT EST-IL INVESTI ?	MÉCANISME DE PARTAGE
INVESTISSEMENT COLLECTIF : La totalité du montant que vous placez sera investie, par le promoteur, dans des entreprises ou organisations non cotées en Bourse et appartenant au secteur de l'économie sociale et solidaire (voir détails dans le tableau).				
Epargne de proximité	L'AUBE, LA BOUÉE, LES ECUS BALADEURS, LA FOURMI SOLIDAIRE, LE PIVOT	RISQUE: 1 - INV.MIN.: Pas de montant minimum - RENDEMENT: Pas de rémunération de l'épargne	Projets ou entreprises actives dans l'économie sociale, la lutte contre l'exclusion, l'éducation et la formation, la santé et la culture.	
Obligations	FONDS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DURABLE	RISQUE: 1 - INV.MIN.: Période de souscription écoulée - RENDEMENT: 3,125% + réduction d'impôt égale à 5% de l'investissement	Projets ou entreprises de l'économie sociale et durable en Belgique.	
Parts de coopérateur	ALTERFIN	RISQUE: 1 - INV.MIN.: 62,5 € - RENDEMENT: 1,75% (en 2006)	Projets dans les pays en voie de développement, dans les relations Nord-Sud.	
Parts de coopérateur	CRÉDAL	RISQUE: 1 - INV.MIN.: 10, 100 ou 500 € selon la formule - RENDEMENT: Pas de rémunération du capital ou couverture du taux d'inflation selon la formule	Projets ou entreprises d'économie sociale et actives dans la lutte contre l'exclusion.	
Parts de coopérateur	INCOFIN	RISQUE: 1 - INV.MIN.: 130,20 € - RENDEMENT: Actuellement, pas de rémunération du capital (dividende prévu sous peu)	Projets rentables et durables en Amérique latine via des institutions de microfinance.	
Parts de coopérateur	OIKOCREDIT-BE	RISQUE: 1 - INV.MIN.: 250 € - RENDEMENT: 2% maximum	Projets dans les pays en voie de développement.	
COMPTE ÉPARGNE OU À TERME : La totalité de l'épargne collectée est investie par la banque dans des activités de l'économie sociale et solidaire (voir détails dans le tableau).				
Compte épargne	BANQUE TRIODOS	RISQUE: 0 - INV.MIN.: Pas de montant minimum - RENDEMENT: 1,75 % (taux de base)	38 % dans la nature et l'environnement, 16 % dans l'économie sociale, 42 % dans la culture et le non-marchand et 4 % dans les relations Nord-Sud.	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix (et, uniquement pour le compte d'épargne junior, + 10 EUR à Plan Belgique asbl); Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à une association de votre choix: associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation, la paix et les droits de l'homme, la formation, les relations Nord-Sud,...
Compte épargne Plus	BANQUE TRIODOS	RISQUE: 0 - INV.MIN.: 3 700 € - RENDEMENT: 1,75 % (taux de base + accroissement/fidélité)		
Compte de Participation Nord-Sud	BANQUE TRIODOS	RISQUE: 0 - INV.MIN.: Pas de montant minimum - RENDEMENT: 1,5 % (taux de base). Ce taux augmente si vous êtes actionnaire d'Alterfin (jusqu'à 2% maximum).		
Compte à terme	BANQUE TRIODOS	RISQUE: 0 - INV.MIN.: 2 500 € - RENDEMENT: 1 an: 4,05 % / 2 à 5 ans: 4,10 %		
Compte épargne JUNIOR	BANQUE TRIODOS	RISQUE: 0 - INV.MIN.: Pas de montant minimum - RENDEMENT: 1,75 % (taux de base) + 2 % de prime d'accroissement		
INVESTISSEMENT DIRECT : La totalité du montant que vous placez est directement investie dans l'organisme que vous avez choisi (voir détails dans le tableau).				
Parts de coopérateur	LES TOURNIÈRES	INV.MIN.: 250 € - RENDEMENT: Pas de rémunération du capital	Dans la société coopérative « Les Tournières » qui réhabilite des bâtiments dans la région de Liège pour en faire des habitations sociales ou les louer à des associations).	
Actions	SOCIÉTÉ DES SPECTATEURS DU CINÉMA ARENBERG	INV.MIN.: 50 € - RENDEMENT: Pas de dividende (peut-être des places de cinéma)	Dans la Société des Spectateurs du Cinéma Arenberg pour permettre la sauvegarde et le développement du cinéma.	
Certificats d'action de la banque Triodos	BANQUE TRIODOS	INV.MIN.: Pas de montant minimum (Période de souscription écoulée) - RENDEMENT: A titre indicatif, dividende 2005: 1,50 € par certificat (fin 2005, valeur intrinsèque par certificat: 67 €)	Dans le capital de la banque Triodos.	
Parts de coopérateur	ESPACE KEGELJAN	INV.MIN.: 50 € - RENDEMENT: 2 %	Dans la société coopérative « Espace Kegeljan » qui s'occupe de l'éco- et la biorénovation d'un bâtiment à Namur destiné à héberger des associations.	
Obligations	OXFAM-SOLIDARITÉ	INV.MIN.: 500 € - RENDEMENT: 0 ou 3 %, selon la formule	Dans Oxfam-Solidarité pour la réduction de sa dette.	
Respect+	OXFAM-MAGASINS DU MONDE	INV.MIN.: 250 € - RENDEMENT: 0,3 ou 4 % selon la formule choisie	Dans Oxfam-Magasins du Monde pour le développement de ses activités.	
Emissions zéro	VENT D'HOUYET	INV.MIN.: 260 € - RENDEMENT: 3 % annuel + chèque électricité (bon à valoir auprès de votre fournisseur d'électricité verte)	Dans la société coopérative « Emissions zéro » pour la construction de deux parcs éoliens.	

Agir
POUR LA FINANCE SOLIDAIRE

DEVENEZ MEMBRE
du Réseau Financement Alternatif. Vous donnerez plus de poids à tous ceux qui soutiennent que la rentabilité de l'argent peut être non seulement économique, mais aussi sociale, environnementale et humaine.
En devenant membre,
→ vous recevrez le Guide des placements éthiques et solidaires en Belgique (vendu au prix de 9,5 €);
→ vous ferez entendre votre voix en participant à aux assemblées générales du Réseau Financement Alternatif;
→ vous recevrez un abonnement d'un an au FINANCité Magazine (valeur 10 €).
Pour devenir membre, il suffit de verser 25 € sur le compte 001-1010631-64 du Réseau Financement Alternatif avec la mention « membre RFA ».

VOUS CHERCHEZ UNE IDÉE ORIGINALE DE CADEAU ?
Offrez un chèque-épargne FINANCité! Il pourra être échangé contre un investissement solidaire. L'heureux bénéficiaire peut placer la somme correspondante, soit sur un compte d'épargne Triodos, soit dans des parts de coopérateur chez Alterfin, Crédal, Incofin ou Oikocredit. Plus d'informations sur www.cheque-epargne.be ou par téléphone au 02/340 08 60.

FAITES D'UNE PIERRE, DEUX COUPS!
Grâce à votre statut de membre, bénéficiez d'une réduction de 10 € sur l'abonnement au Cahier FINANCité (25 € au lieu de 35 €). Versez 50 € sur le compte du Réseau avec la mention « membre RFA + abonnement Cahier ».

FAITES PASSER LE MESSAGE!
Vous aimeriez diffuser des FINANCité Magazines dans votre entourage? Pour en recevoir gratuitement, contactez-nous au 02/340 08 60 ou via info@rfa.be N'hésitez pas à nous proposer d'autres façons de faire passer le message: organisation d'une conférence sur la finance éthique et solidaire dans votre commune, liens vers votre site Internet, etc.

COMMANDEZ EN LIGNE
Sur www.financite.be, visitez la rubrique « catalogue ». Vous pourrez prendre un abonnement, acheter un Cahier FINANCité, le Guide des placements éthiques et solidaires, les chèques-épargne FINANCité...

sur le marché belge francophone

Partage solidaire



NOM DU PRODUIT	PROMOTEUR	RISQUE (1) - INVESTISSEMENT MINIMUM - RENDEMENT	OÙ MON ARGENT EST-IL INVESTI ?	MÉCANISME DE PARTAGE
COMPTE ÉPARGNE				
Epargne Cigale	FORTIS BANQUE	RISQUE: 0 - INV.MIN.: Pas de montant minimum - RENDEMENT: 1,5 % (taux de base)	25 % de l'épargne collectée sont investis par la banque dans des projets ou organisations non cotées en Bourse qui innove sur le plan social et/ou qui mènent une politique sociale positive et/ou qui mènent une politique de gestion écologique intégrale et/ou qui présentent une offre de produits qui se distinguent sur le plan social ou écologique. Le reste est investi dans des entreprises respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix, membre du Réseau Financement Alternatif. Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à cette même association: associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation et la formation, la paix et les droits de l'homme, les relations Nord-Sud,...
FONDS DE PLACEMENT				
AlterVision Balance Europe	FORTIS BANQUE	RISQUE: 2 (50 % actions - 50 % obligations) - INV.MIN.: +/- 330 € - RENDEMENT: 7,69% (*)	La totalité du montant que vous placez est investie dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix, membre du Réseau Financement Alternatif. Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à cette même association: associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation, la paix et les droits de l'homme, la formation, les relations Nord-Sud,...
AlterVision Croix-Rouge	FORTIS BANQUE	RISQUE: 1 (75 % obligations - 25 % actions) - INV.MIN.: +/- 1.430 € - RENDEMENT: 3,34 % (*)	La totalité du montant que vous placez est investie dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à la Croix-Rouge; Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à la Croix-Rouge.
Evangelion	FORTIS BANQUE	RISQUE: 1 (20 % actions, 70 % obligations, 10 % instruments du marché monétaire libellé en €) - INV.MIN.: +/- 275 € - RENDEMENT: 3,41 % (*)	La totalité du montant que vous placez est investie dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à la Fondation Saint-Paul (formation à l'évangile et soutien aux médias chrétiens); Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à une association, membre du Réseau Financement Alternatif: associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation et la formation, les relations Nord-Sud,...
HSBC GIF Sustainability Leaders	HSBC	RISQUE: élevé (100 % actions) - INV.MIN.: N.C. - RENDEMENT: -17,78 % (au 31/5/08)	La totalité du montant que vous placez est investie dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à LEAD (Leadership for Environment and Development).
Triodos Values Pioneer Fund	BANQUE TRIODOS	RISQUE: 6 (100 % actions) - INV.MIN.: +/- 250 € - RENDEMENT: N.C.	La totalité du montant que vous placez est investie dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix: associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation & la formation, les relations Nord-Sud,...
L SRI Panda	DELTA LLOYD BANK	RISQUE: 5 (100 % actions) - INV.MIN.: +/- 120 € - RENDEMENT: -18,80 %	La totalité du montant que vous placez est investie dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices au World Wild Fund (WWF).
Clean Energy	VAN MOER SENTERRE	RISQUE: N.C. - INV.MIN.: 1000 € - RENDEMENT: -14,49 % (*)	La totalité du montant que vous placez est investie dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix, membre du Réseau Financement Alternatif. Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à cette même association: associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation & la formation, les relations Nord-Sud,...
PRODUITS D'ASSURANCES				
Axa Life Ethical Equities Europe	AXA BELGIUM	INV.MIN.: N.C. - RENDEMENT: N.C.	La totalité du montant que vous placez est investie dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à une association parmi celles proposées par Axa: Aide Info Sida, la Croix-Rouge de Belgique, Child Focus, la Fédération Belge des Banques Alimentaires, la Fédération Belge contre le cancer, la Fondation Père-Damien, Handicap International, Les lies de Paix, la Ligue nationale belge de la sclérose en plaques, Médecins sans frontières, Oxfam, Les Petits Riens, Special Olympics Belgium, Unicef.
Boost Ethico	ETHIAS ASSURANCES	INV.MIN.: +/- 120 € - RENDEMENT: -13,33 % (*)	La totalité du montant que vous placez est investie dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux.	Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à une association, membre du Réseau Financement Alternatif: associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation et la formation, les relations Nord-Sud,...
Global 21 Ethical Solidaire	ETHIAS ASSURANCE DE GROUPE	INV.MIN.: N.C. - RENDEMENT: capital garanti + 3,25% (*)	La totalité du montant que vous placez est investie dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux (label Ethibel Excellence)	La banque cède une partie de ses bénéfices à une association de votre choix, membre du Réseau Financement Alternatif. Vous pouvez (en option) céder une partie de vos bénéfices à cette même association: associations actives dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation, la paix et les droits de l'homme, la formation, les relations Nord-Sud,...

(1) Le risque se calcule sur une échelle de 0 à 6 (6 étant le risque le plus élevé). * Rendement sur un an à titre indicatif (06/02/08) N.C. (Non Communiqué).

Pour développer ses activités, le Réseau Financement Alternatif a besoin de vous!

La qualité de son action vaut au Réseau Financement Alternatif d'être reconnu comme organisme d'éducation permanente par la Communauté française.
FAITES UN DON
Le Réseau Financement Alternatif mène et publie des recherches en matière de finance responsable et solidaire, mais, également, mène des campagnes d'interpellation des banques et des pouvoirs publics et de sensibilisation des citoyens. Toutes ces campagnes requièrent des moyens financiers importants.
Vous pouvez soutenir l'action du Réseau Financement Alternatif en faisant un don. Il suffit de verser le montant que vous désirez sur le compte du Réseau Financement Alternatif (523-0457820-55) avec la mention « don ». Tout don supérieur à 30 € (par année civile) est déductible fiscalement. Une attestation vous sera envoyée par courrier en début d'année.

Au fait, avez-vous songé à renouveler votre abonnement à ce magazine ?



Arnaud Zacharie, architecte financier

Arnaud Zacharie est directeur de recherche du Centre national de coopération au développement (CNCD) et professeur suppléant à l'ULB. Son message dans le livre *Financer le développement*⁽¹⁾ : Il est urgent de construire une nouvelle architecture financière internationale. Quelle place pour les épargnants dans cet édifice ?

Monsieur Zacharie, comment évoluent les discussions concernant le commerce international ?

Les négociations multilatérales dans le cadre de l'OMC sont suspendues depuis juillet 2006. Pourquoi ? Parce que les pays du Sud, coalisés derrière le Brésil et l'Inde, demandent depuis 2003 un accord favorable aux pays en développement, notamment en matière d'agriculture, sous peine de refuser toute autre négociation. Les pays industrialisés, États-Unis et Union européenne en tête, refusent de lâcher du lest. Ce dialogue de sourds a mené au blocage des négociations multilatérales, qui a ouvert le champ à des négociations régionales et bilatérales tous azimuts.

Pourquoi craignez-vous le renforcement de la raison du plus fort ?

Plus les négociations se déroulent en bilatéral, donc en « face à face », plus un pays riche et puissant est avantagé. Dans le cadre bilatéral, les coalitions de pays du Sud ne sont pas possibles comme à l'OMC. Des pays pauvres comme le Mali ou le Rwanda ne pèsent pas lourd face aux États-Unis ou à l'Union européenne.

Certaines avancées enregistrées au niveau multilatéral peuvent même être détricotées, comme c'est le cas pour l'accès aux médicaments. Les accords conclus en août 2003 et décembre 2005 sur l'ADPIC (Accord sur les droits de propriété intellectuelle relatifs au commerce) permettent aux pays en développement en situation de crise sanitaire d'imposer des licences obligatoires à bas prix aux firmes pharmaceutiques ou de fabriquer ou importer des versions génériques de médicaments sous brevets. À présent, cette avancée enregistrée à l'OMC risque d'être partiellement étouffée par les nouveaux accords bilatéraux signés par les États-Unis avec les pays en développement (Maroc, Chili, Jordanie, Amérique centrale, etc.). Ces accords contiennent en effet un volet « ADPIC plus » autrement plus contraignant que les accords multilatéraux arrachés à l'OMC : prolongation de la durée des brevets (pourtant déjà fixée à vingt ans par l'ADPIC) en compensation des délais d'autorisation de mise sur le marché ; conservation par le producteur des droits sur les données pendant plusieurs années (cinq ans dans le cas du Maroc) afin de compliquer la fabrication de génériques ; obligation de conditionner la fabrication d'un générique à l'accord du détenteur du brevet, ce qui équivaut à rendre de facto impossible cette fabrication.

Que représentent les investissements directs étrangers (IDE) dans le financement des pays en développement ?

Les IDE concernent les investissements directs des firmes transnationales dans des pays étrangers, soit sous la forme d'une délocalisation, soit par l'achat d'actions d'entreprises existantes (fusions et acquisitions). Les IDE sont devenus la principale source de financement du développement des pays du Sud, mais ils sont très concentrés (les deux tiers

des flux d'IDE vers les pays en développement sont concentrés dans dix pays). L'évolution récente des flux d'IDE renforce encore la nouvelle division internationale du travail : les firmes transnationales développent des réseaux de fournisseurs et de filiales. Elles recherchent les coûts les plus bas et comparent les avantages offerts par les différents pays et régions, un peu comme si le monde était un vaste supermarché.

En définitive, les IDE suivent davantage la croissance qu'ils ne la créent. Sans un niveau minimum de capacités industrielles et technologiques locales, les IDE ne peuvent à eux seuls créer un développement économique durable. Fonder une stratégie de développement sur l'attraction des IDE, comme le prônent les institutions financières internationales, équivaut dès lors à confondre la cerise sur le gâteau et la pâte nécessaire à sa cuisson. Dans ce contexte, ce sont les grands fonds d'investissement, à la tête de l'actionnariat des firmes transnationales, qui insufflent les politiques de fusions/acquisitions pour doper la valeur boursière des firmes à court terme.

Quid des transferts des migrants ? Sont-ils un facteur de développement ?

C'est en tout cas une source importante de financement du développement, puisque ces transferts représentent le double de l'aide totale au développement. Ces transferts de migrants arrivent en outre en grande majorité directement dans les familles, ce qui en fait une sorte de système informel de sécurité sociale à la fois intrafamilial et international.

Pourquoi est-il urgent de construire une nouvelle architecture financière internationale ?

Ce que notre ouvrage tente de démontrer, c'est que les chemins menant au développement sont multiples et qu'il faut donc rompre avec cette illusion technocratique de la « recette universelle » qui fonctionnerait partout de la même manière. Cette recette que le Fonds Monétaire International a longtemps promue n'a pas marché⁽²⁾. Il faut donc garantir aux gouvernements des marges de manœuvre suffisantes pour mener des politiques appropriées et adaptées au contexte spécifique du pays et de la région concernés. Mais au-delà de ces considérations, la stabilisation du système global est un élément crucial pour éviter que les stratégies de développement ne soient annihilées par des chocs externes. Or depuis les années 1970 et l'abolition du système de Bretton Woods⁽³⁾, les gouvernements ne coopèrent plus pour stabiliser le système financier international. Il faudrait donc que nos gouvernements retrouvent le goût de la coopération financière

multilatérale pour résorber les déséquilibres financiers internationaux.

Quelle place voyez-vous dans cette architecture pour les épargnants ?

La finance internationale semble très loin du citoyen-épargnant. Pourtant, la sphère financière se nourrit de l'épargne des citoyens placée dans des fonds d'investissement collectif. Il est donc crucial de sensibiliser les épargnants pour qu'ils revendiquent la transparence de l'utilisation de leur épargne et privilégient les placements éthiques prenant en compte le développement durable.

Que retenir de la récente crise boursière ?

Qu'il faut éviter les investissements aventureux permis par des endettements excessifs. De plus, une part des profits financiers doit revenir aux caisses publiques, car lorsqu'une crise survient, c'est toujours l'État, et donc le contribuable, qui est appelé en pompier de service. Cela passe par l'imposition d'un dépôt de garantie comme preuve de solvabilité de tous les types d'investisseurs financiers et par un rééquilibrage de la fiscalité sur les revenus du capital et du travail.

Quelle régulation des investissements permettrait une meilleure prise en compte des normes sociales et environnementales ?

Sans réglementations contraignantes, les normes ne sont pas respectées. C'est comme au Tour de France : sans règles contraignantes, tous les coureurs sont enclins à se doper pour rester compétitifs, au détriment de la santé du peloton, alors que si personne ne se dopait le classement resterait identique. Il faut donc placer des limites à la course à la compétitivité. La clé semble se trouver du côté de la mise en œuvre de normes sociales et environnementales qui prennent en compte les asymétries de développement, afin d'éviter que ces normes soient perçues par les pays en développement comme du protectionnisme des pays riches.

À votre avis, comment encourager l'investissement des bénéfiques dans l'économie réelle, plutôt que dans la spéculation ?

C'est la fiscalité qui peut agir dans ce sens le plus efficacement. Si vous rendez moins cher le réinvestissement des profits dans l'économie réelle et plus chers le rachat de ses propres actions et le versement de dividendes au-dessus d'un certain niveau, cela deviendra économiquement plus avantageux pour une entreprise de privilégier les investissements réels, donc l'emploi.

(1) « Financer le développement - L'introuvable consensus » Sous la direction d'Arnaud Zacharie et Marta Ruiz

Ed. Luc Pire - CNCD 11 11 11 - février 2008

(2) Cf chapitre sur le consensus de Washington, op. cit. p. 14-19

(3) Accord multilatéral visant la stabilisation monétaire, en vigueur de 1947 à 1971, op. cit. p. 133.

? Quel est le point commun entre une batterie Motorola et un t-shirt GAP ?
Réponse page 9

Lorsqu'une crise survient, c'est toujours l'État, et donc le contribuable, qui est appelé en pompier de service.

